

RAPPORT D'ÉVALUATION DE L'ÉCOLE NATIONALE D'ARCHITECTURE DE BRETAGNE (ENSAB)

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2020-2022
VAGUE B

Rapport publié le 15/07/2021



Pour le Hcéres¹

Thierry COULHON, Président
du Collège

Au nom du comité d'évaluation² :

Nada CHBAT, Présidente du comité

En vertu du décret n° 2014-1365 du 14 novembre 2014 :

¹ Le président du Hcéres « contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président. » (Article 8, alinéa 5) ;

² Les rapports d'évaluation « sont signés par le président du comité ». (Article 11, alinéa 2).

Sommaire

Préambule	4
Présentation de l'établissement	4
1/ Caractérisation de l'école.....	4
2/ Caractérisation du territoire d'implantation.....	5
3/ Contexte de l'évaluation.....	5
PARTIE A : L'ÉTABLISSEMENT	7
Le positionnement institutionnel et la stratégie de développement.....	7
1/ L'Ensab : vers un statut d'associé renforcé construisant sa place au sein de la future Université de Rennes	7
2/ Un ancrage territorial et une stratégie partenariale dynamiques mais qui méritent d'être structurés et consolidés	7
La gouvernance et le pilotage de l'établissement.....	9
1/ Une organisation interne en mutation, à faire évoluer et à stabiliser	9
2/ Un dialogue interne nourri, des évolutions positives bien engagées dans certains domaines malgré des faiblesses persistantes	9
3/ Un pilotage maîtrisé, mais contraint.....	10
4/ Un pôle ressources humaines et finances de qualité ; un pôle logistique à repenser	11
La recherche	12
Une politique dynamique de développement de la recherche qui reste à structurer	12
La vie étudiante	14
1/ Des actions ponctuelles en faveur de la vie étudiante qui méritent d'être consolidées dans une stratégie globale	14
2/ Une vie associative animée, mais qui reste toutefois fragile	14
3/ Une participation des étudiants à la gouvernance établie, mais méritant encore d'être encouragée.....	15
La valorisation et la culture scientifique	16
1/ Une dynamique à confirmer	16
2/ Une ambitieuse politique de diffusion de la production scientifique	16
Les politiques européenne et internationale.....	17
Une stratégie internationale à construire.....	17
PARTIE B : LA FORMATION	18
Le positionnement institutionnel de l'offre de formation.....	18
Une stratégie de coopération confirmée avec les partenaires académiques, culturels et associatifs, mais à mieux renforcer et articuler avec la politique de l'établissement	18
La gouvernance et le pilotage de l'offre de formation	19
1/ La mise en œuvre du décret de 2018 dans un environnement instable et fragilisé.....	19
2/ Une organisation administrative au service de la mise en œuvre opérationnelle de l'offre de formation et qui place l'étudiant au centre du dispositif	20
L'offre de formation et son lien avec la recherche	21
1/ Des efforts entrepris vers une politique de formation initiale et continue bien structurée.....	21
2/ Un lien entre formation et recherche souhaité par l'établissement, mais qui reste à construire	21
3/ Une médiathèque riche de ses ressources documentaires et dont la place au sein de l'établissement mérite d'être confortée	22

La réussite des étudiants.....	23
1/ Une politique d'attractivité qui se renforce à tout niveau	23
2/ Une insertion professionnelle à bien suivre et des actions à mener pour le développement de l'entrepreneuriat.....	24
L'internationalisation des formations	24
Un déséquilibre entre mobilité entrante et mobilité sortante	24
DEEA	25
1/ Un premier cycle ayant pour vocation l'acquisition des fondamentaux de l'architecture	25
2/ Une organisation pédagogique fondée sur l'enseignement du projet et valorisant le temps de travail personnel	26
3/ Une formation généraliste et professionnalisante.....	27
4/ L'école favorise l'accès par validation d'acquis totale ou partielle	27
5/ Suivi de l'insertion professionnelle des diplômés.....	27
6/ Conclusions du DEEA	27
DEA	28
1/ Une offre de formation diversifiée qui manque de structuration	28
2/ Un enseignement de projet en phase avec les enjeux contemporains, mais qui tend vers une certaine dispersion	28
3/ Un parcours d'initiation à la recherche qui manque de lisibilité	28
4/ Une offre de séminaires à redéfinir.....	29
5/ Une évaluation du deuxième cycle qui reste à entreprendre	29
6/ Conclusions du DEA	29
Conclusion : formation et diplômes.....	30
Conclusion générale.....	31
1/ Les points forts	31
2/ Les points faibles	31
3/ Les recommandations	31
Liste des sigles.....	33
Observations du directeur.....	35
Comité d'évaluation.....	40

Préambule

Le présent rapport a été conçu dans le cadre d'un processus d'évaluation conjoint aux départements d'évaluation des établissements et des formations du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (Hcéres). Afin de permettre un travail collégial et mutualisé, le comité d'experts et expertes a procédé à l'examen des deux versants : d'une part, l'établissement et sa stratégie institutionnelle et, d'autre part, les formations et les diplômes délivrés, en particulier ceux pour lesquels est sollicité le renouvellement de leur reconnaissance aux niveaux licence ou master. De ce fait, le rapport comporte deux parties :

- Partie A : elle traite de l'établissement, de sa stratégie institutionnelle, sa mise en œuvre et son inscription au sein de la trajectoire et du développement de l'établissement dans sa globalité,
- Partie B : elle traite de la formation, de son positionnement, sa finalité, son organisation et son pilotage.

En raison du contexte sanitaire (Covid-19), le déroulé de l'évaluation a été adapté avec notamment le remplacement de la visite du comité par des entretiens en visioconférence. De la même manière, les réunions de travail du comité se sont tenues à distance. Les principes fondamentaux pour l'organisation d'une évaluation d'un établissement ont néanmoins été strictement respectés : suivi du référentiel d'évaluation externe, dépôt par l'établissement de son rapport d'autoévaluation (RAE) et de ses axes stratégiques, mise en place du comité d'experts par le Hcéres, travail collégial du comité, entretiens avec l'établissement et ses partenaires en mode visioconférence, rédaction du rapport et transmission dans sa version provisoire puis définitive à l'établissement, réponse de l'établissement au rapport du comité.

Présentation de l'établissement

1/ Caractérisation de l'école

L'École nationale supérieure d'architecture de Bretagne (Ensab) est un établissement public administratif d'enseignement supérieur créé par le décret n° 78-266 du 8 mars 1978 et placé sous la double tutelle du ministère de la Culture (MC) et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (Mesri). Par décret du 30 août 2005, l'Ensab obtient le statut d'établissement national à caractère administratif, doté de personnalité morale et de l'autonomie pédagogique et financière. La réforme de 2018 tend à conférer aux écoles d'architecture des dispositions législatives proches de celles des universités et grandes écoles : autonomie pédagogique et scientifique, statut d'enseignants-chercheurs, entre autres (décret n° 2018-109 du 15 février 2018, relatif aux Ensa).

Les formations proposées à l'Ensab conduisent à la délivrance du diplôme d'études en architecture (DEEA – grade de licence), du diplôme d'État d'architecte (DEA – grade de master) et de l'habilitation à exercer la maîtrise d'œuvre en son nom propre (HMONP). L'Ensab propose un double cursus d'architecte-ingénieur en partenariat avec l'Insa¹ Rennes, ainsi que deux doubles masters : Maîtrise d'ouvrage urbaine et immobilière (MOUI) et Histoire théorie et critique de l'architecture (HTCA) avec l'Université de Rennes 2. L'école est également membre créateur et partenaire, avec l'Université de Rennes 2 et l'École européenne supérieure d'art de Bretagne, de l'EUR GS-CAPS², accréditée pour la délivrance du master et du doctorat, à compter de septembre 2022. L'école est habilitée à co-délivrer le doctorat d'architecture et l'habilitation à diriger des recherches (HDR) au travers de son laboratoire Grief (Groupe de recherche sur l'invention et l'évolution des formes)³.

Le Grief, créé en 2003, labellisé équipe d'accueil (EA 7465), est habilité par le Bureau de la recherche architecturale, urbaine et paysagère. En 2020, le Grief accueillait 19 enseignants-chercheurs et quatre doctorants. Il est partenaire de deux écoles doctorales (ED) de l'Université de Rennes 2 : l'ED Arts, lettres, langues et l'ED Société, temps, territoires.

En 2019-2020, l'Ensab compte environ 650 étudiants, répartis comme suit : 307 en cycle licence, 248 en cycle master, quatre en doctorat, une soixantaine en HMONP et une vingtaine en validation des acquis de

¹ Institut national des sciences appliquées.

² École universitaire de recherche, Approches créatives de l'espace public (de l'anglais *Graduate School — Creative Approaches to Public Space*).

³ RAE, p. 13.

l'expérience. 65 % des étudiants sont originaires du Grand Ouest. Le taux d'étudiants boursiers est de 40 %. Le corps enseignant est composé de 64 personnes (47 ETP⁴), dont 41 rémunérées par le ministère (39 ETP) et 23 contractuelles rémunérées par l'Ensab (19,5 ETP). Deux enseignants-chercheurs sont titulaires de l'HDR. Entre 2018 et 2020, 50 % du corps d'enseignement a été remplacé (départ en retraite, fins de contrats et mutations).

L'école est installée depuis 1990 dans des locaux conçus par l'architecte Patrick Berger (surface utile de 4 150 m²) et situés à proximité du centre-ville de Rennes. Conçus pour un effectif de 450 étudiants, les locaux en accueillent aujourd'hui 650. Un dossier d'extension est à l'étude pour être inscrit au contrat de plan État-Région (CPER) 2021-2027, avec le soutien de l'État, de Rennes Métropole et de la région Bretagne.

Le budget pour l'année 2019 est de près de 2,2 M€, avec 81,1 % de budget de fonctionnement (incluant la masse salariale) et 18,9 % de budget d'investissement. La subvention d'État représente 74 % de l'ensemble des recettes.

L'école, en tant qu'acteur de l'enseignement supérieur et de la recherche, était membre associé de la Comue⁵ Université Bretagne Loire (UBL), dissoute au 1^{er} janvier 2020. L'école est membre de la Conférence des grandes écoles (CGE)⁶.

2/ Caractérisation du territoire d'implantation

La région Bretagne est composée de quatre départements et d'une académie. La région comptabilisait près de 127 000 inscrits dans l'enseignement supérieur en 2017-2018, dont près de 61,3 % inscrits dans l'une des quatre universités de la région : Université de Bretagne occidentale, Université de Bretagne Sud, Université Rennes 1 et Université Rennes 2. Suite à la dissolution de la Comue UBL, deux regroupements structurent le paysage de l'enseignement supérieur et de la recherche en Bretagne : l'Alliance universitaire de Bretagne⁷ et le projet Université de Rennes (Unir) porté par les deux universités et plusieurs grandes écoles rennaises⁸.

Créée en janvier 2016, la Comue UBL rassemblait sept universités, 14 grandes écoles et trois organismes de recherche, ainsi que dix établissements associés, en Bretagne et Pays de la Loire, soit 160 000 étudiants, ce qui en faisait la plus grande Comue de France. Ce rapprochement interrégional venait anticiper la fusion annoncée des deux régions, Bretagne et Pays de la Loire, qui n'a finalement pas eu lieu. Le territoire trop vaste, la structuration interrégionale et la difficulté des membres à s'entendre sur un projet Idex⁹ commun ont notamment précipité sa dissolution. En 2017, le CNRS décide de la quitter, suivi l'année suivante par les six établissements rennais fondateurs du projet Unir. La Comue UBL est finalement dissoute au 1^{er} janvier 2020.

Le projet Unir rassemble sept établissements autour d'un objectif unique de création d'une « grande université de recherche et de formation, visible et reconnue à l'international ». Sous la forme d'un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel expérimental, l'Unir permettrait à ses différents membres de conserver leurs personnalités morales et juridiques. Le regroupement rassemblerait alors plus de 60 000 étudiants. Prévue pour 2019, puis 2020, l'Unir n'a pas encore vu le jour. En juillet 2018, l'Ensab s'est portée candidate au projet, candidature restée sans suite à ce jour.

3/ Contexte de l'évaluation

La précédente évaluation de l'Ensab par le Hcéres a eu lieu en 2015-2016. Elle a fait l'objet d'un rapport d'évaluation institutionnelle publié en février 2017, ainsi que de deux rapports d'évaluation des DEEA et DEA, publiés en mars 2016. Le comité a intégré dans ses réflexions, les conclusions et recommandations des précédentes évaluations et les a articulées avec les éléments de problématique suivants :

- les spécificités et la dynamique de l'établissement au regard de son positionnement dans l'écosystème économique et académique local ;
- le projet pédagogique et son articulation avec la politique de la recherche ;
- les axes du dialogue stratégique avec les tutelles ;
- les conditions d'un retour à la stabilité des équipes de direction, administrative et pédagogique ;
- l'engagement de l'établissement vis-à-vis de la place des initiatives étudiantes.

⁴ Équivalent temps plein.

⁵ Communautés d'universités et établissements.

⁶ RAE, p. 13.

⁷ Université de Bretagne occidentale, Université de Bretagne Sud et École nationale d'ingénieur de Brest.

⁸ Les universités Rennes 1 et Rennes 2, l'Institut national des sciences appliquées (Insa) Rennes, l'École normale supérieure de Rennes, l'Institut d'études politiques de Rennes, l'École nationale supérieure de chimie de Rennes (ENSCR) et l'École des hautes études en santé publique (EHESP).

⁹ Initiative d'excellence.

Le RAE, sur lequel s'est fondé le jugement évaluatif du comité, présente la particularité d'être surdéveloppé au regard des attendus habituels pour ce type d'exercice (plus de 110 pages contre une soixantaine habituellement). Bien que cet exercice semble avoir été réalisé avec une forte implication de la communauté et largement débattu devant les instances de l'établissement¹⁰, il présente l'inconvénient de ne pas suivre le référentiel d'évaluation et semble se structurer sur la base de critères spécifiques à l'exercice d'analyse menée par l'établissement.

¹⁰ RAE, p. 2.

PARTIE A : L'ÉTABLISSEMENT

Le positionnement institutionnel et la stratégie de développement

1/ L'Ensab : vers un statut d'associé renforcé construisant sa place au sein de la future Université de Rennes

Dans une période marquée, d'une part, par de fortes évolutions institutionnelles et par les changements perpétuels du paysage de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR) du site rennais, et d'autre part, par une instabilité due aux changements fréquents d'équipes de direction depuis 2016, il n'est pas toujours facile de bien mesurer la place et le positionnement de l'Ensab dans les recompositions en cours.

Toutefois, la direction et le personnel de l'école sont confiants quant à son intégration dans l'Unir. Cette confiance s'est exprimée de manière réciproque sur l'avenir du site lors de la rencontre des experts avec le président de l'Unir qui a affirmé l'adhésion de l'Ensab comme partenaire associé renforcé. La reconnaissance de l'Ensab comme l'un des établissements importants de l'ESR à Rennes ne fait donc aujourd'hui plus de doute¹¹.

De son côté, le service de l'architecture de la direction générale des patrimoines encourage les Ensa à participer activement à la politique du site et incite l'Ensab à «s'associer à la réflexion engagée par les universités de Rennes dans le cadre de la création d'un établissement public expérimental en Bretagne, afin que l'Ensab y trouve sa place»¹². De ce fait, le MC soutient l'adhésion de l'Ensab à l'Unir à condition qu'elle conserve sa personnalité morale.

Membre de la CGE et membre associé de la Comue UBL de mars 2017 à janvier 2020, l'Ensab contribue à la diffusion de la culture architecturale en Bretagne et est bien reconnue par le public ainsi que par ses partenaires culturels. Ainsi, l'Ensab est aujourd'hui identifiée comme porteuse des savoirs de la culture architecturale dans l'enseignement supérieur en Bretagne¹³. Cependant, pour la direction de l'école, un positionnement fort et ambitieux paraît freiné par les contraintes logistiques et par l'absence d'un cadre contractuel concerté et négocié avec l'autorité de tutelle, permettant d'afficher une stratégie de développement.

Par ailleurs, **la dimension internationale reste un chantier à travailler pour l'Ensab**, au-delà des quelques possibilités dans ce domaine, qu'elle a exploitées ponctuellement (plusieurs conventions *Erasmus+* en Europe, sept conventions hors Europe et deux projets internationaux développés au sein du laboratoire Grief). L'école souhaite renforcer son attractivité et sa visibilité à l'échelle européenne et internationale. **Le comité soutient sa volonté d'ouvrir davantage ses échanges en s'appuyant sur des conventions de jumelage déjà existantes avec des collectivités territoriales partenaires (Rennes Métropole, région Bretagne, etc.)** afin d'améliorer la qualité de l'enseignement, de l'apprentissage, ainsi que la préparation des étudiants à vivre et être employables dans un monde globalisé¹⁴.

Le comité recommande à l'établissement de tout mettre en œuvre pour bénéficier davantage de cette association à l'Unir et l'encourage à se saisir des éventuelles synergies et potentialités que l'Unir pourra lui procurer tant au niveau de la recherche, qu'au niveau de la vie étudiante, de l'ouverture et du rayonnement à l'international. Cela lui permettra de préparer au mieux le contrat pluriannuel prévu pour le printemps 2021, en cohérence avec les thématiques et les projets partagés avec ses partenaires régionaux (universités, Insa, région, Conservatoire du littoral, Agence de l'eau, etc.).

2/ Un ancrage territorial et une stratégie partenariale dynamiques mais qui méritent d'être structurés et consolidés

L'ancrage territorial de l'Ensab est réel. L'école développe une politique partenariale dynamique et est reconnue au sein d'un environnement institutionnel dense. Elle développe une réelle aptitude à se mobiliser sur

¹¹ RAE, p. 3.

¹² Lettre de mission du directeur de l'Ensab, 17 août 2020.

¹³ RAE, p. 3.

¹⁴ RAE, p. 97.

des projets en partenariat avec des établissements de l'ESR ou leurs composantes : formations en commun avec l'Insa et l'École européenne supérieure d'art de Bretagne, partenariat avec l'UFR¹⁵ Arts, lettres, communication de Rennes 2, master MOUI avec l'Institut d'aménagement et d'urbanisme de Rennes (IAUR), partenariat avec l'EUR GS-CAPS¹⁶, ainsi qu'une bidiplomation de master 2, dans le cadre de la mention histoire de l'art, parcours Histoire, théories et critique de l'architecture (HTCA) avec l'Université Rennes 2.

Depuis 2015, l'école a concrétisé aussi des liens de coopération, au nombre de 20, avec des acteurs locaux et des collectivités territoriales : la ville de Rennes, le Fonds régional d'art contemporain de Bretagne, les conseils d'architecture d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) des Côtes-d'Armor, du Morbihan et du Finistère, les directions départementales des territoires et de la mer de Bretagne, le Parc naturel régional d'Armorique, l'Établissement public foncier de Bretagne, la Maison des Sciences de l'Homme de Bretagne (MSHB), l'IAUR, etc.¹⁷ Ces collaborations prennent des formes plurielles — *workshops*, conférences, interventions, ateliers, etc. L'école travaille également avec des communes — Josselin, La Guerche de Bretagne, Guémené-sur-Scorff, Montfort-sur-Meu, Carhaix, Marcillé-Robert, Vitré et Saint-Aubin-du-Cormier — dans un objectif de faire contribuer les étudiants à des projets architecturaux et d'apporter un nouveau regard sur des territoires possédant une identité patrimoniale.

Cette dynamique et cette forte attente des partenaires locaux se traduisent souvent par des projets ambitieux et dont la qualité est visible¹⁸. Toutefois, ces expériences restent trop limitées, s'inscrivant dans des parcours pédagogiques très opérationnels et sont souvent à l'initiative personnelle et unique de certains enseignants. Le comité estime que **la structuration de partenariats et de projets autour de thématiques en cohérence avec les ambitions de l'école et les attentes du territoire permettrait de leur donner une meilleure lisibilité et de structurer l'identité même de l'école.**

De nombreuses réflexions, recueillies lors des entretiens, témoignent d'une forte attente des acteurs et partenaires locaux. Cependant, l'école risque de ne pas atteindre ses ambitions faute de moyens. **Le comité recommande donc à la direction de l'école, pour gagner en visibilité et lisibilité en interne, de recenser et de structurer ses partenariats afin de formaliser par des conventions ses relations avec les acteurs du site.**

De plus, le comité encourage l'école à lancer une réflexion concertée au sein de la communauté d'établissement sur sa propre identité pour chercher davantage à faire ressortir une image signifiante reflétant les caractéristiques et les atouts du site, et qui soit lisible également au niveau national, régional, voire international. Ce chantier devrait, semble-t-il, être mené conjointement avec un autre chantier portant sur le projet pédagogique (formation et recherche), l'école, dans cette entreprise, ayant intérêt à s'appuyer sur ses domaines de compétences et sur les complémentarités qu'elle pourra établir avec ses partenaires régionaux, sans jamais perdre de vue « des enjeux sociétaux tels que l'intervention sur le bâti existant, la place de l'urbanisme dans la reconstruction de la ville sur la ville, ou la revitalisation des centres-bourgs des petites ruralités »¹⁹.

Afin d'aboutir à la consolidation de son identité, l'établissement gagnerait à mutualiser et synchroniser les objectifs de ses partenariats au vu des problématiques de site et des thématiques enseignées par l'école.

Ainsi, l'Ensab aura tous les atouts pour maintenir de manière dynamique son positionnement au sein de l'enseignement supérieur rennais sous réserve de respecter un bon équilibre entre ses objectifs et les moyens (humains et financiers) dont elle disposera pour les réaliser.

¹⁵ Unité de formation et de recherche.

¹⁶ École universitaire de recherche, *Approches créatives de l'espace public* (de l'anglais *Graduate School — Creative Approaches to Public Space*).

¹⁷ Rapport d'activité 2018 de l'Ensab, p. 11.

¹⁸ Entretiens. Nous citons à titre d'exemple le partenariat entre l'Ensab et la ville de Vitré où les étudiants de l'Ensab ont apporté leur contribution aux réflexions conduites par la ville sur les potentialités de son centre ancien et de ses faubourgs, protégés par le Secteur patrimonial remarquable, et ceci en lien avec l'ensemble de ses services (archives, urbanisme, patrimoine, habitat) et ses partenaires (Architecte Urbaniste Conseil, Architecte des Bâtiments de France).

¹⁹ Lettre de mission du directeur de l'Ensab, 17 août 2020

La gouvernance et le pilotage de l'établissement

1/ Une organisation interne en mutation, à faire évoluer et à stabiliser

L'Ensab a dû mettre en place en 2018 ses nouvelles instances dans le cadre de la réforme nationale. Celle-ci a redistribué les compétences entre le conseil d'administration (CA) d'une part, le nouveau conseil pédagogique et scientifique (CPS), la commission recherche (CR) et la commission des formations et de la vie étudiante (CFVE), d'autre part. Ces nouvelles instances ont été installées, ont adopté leur règlement intérieur et se réunissent régulièrement depuis.

Le directeur de l'école, désormais membre avec voix consultative au CA, occupe une place moins centrale dans cette nouvelle organisation qui nécessite une bonne articulation entre la direction et les présidents du CA et du CPS. Le comité salue le lien existant entre ces instances et l'administration, perçu par la communauté de l'école comme un gage d'efficacité, tout comme l'action de l'administration elle-même.

Concernant la direction de l'école, le comité relève l'instabilité de cette fonction (quatre directeurs et directrices en sept ans), alors que le contexte de réforme aurait au contraire nécessité une direction solide. Ce *turnover* est aussi un frein pour le portage de la stratégie de l'établissement. À cet égard, la fonction de directeur adjoint, aujourd'hui non pourvue, contribuerait à assurer cette continuité et à consolider la direction de l'école.

Si l'action du nouveau directeur en poste depuis février 2020, qui poursuit la dynamique lancée par la directrice qui l'a précédé, est globalement saluée, son départ annoncé en 2023 est source d'inquiétude pour les personnels, qui voient dans l'instabilité de la direction une des causes de l'incapacité à porter la stratégie de l'établissement auprès de la tutelle, en particulier en l'absence de contrat avec le MC. Un allongement d'un ou deux ans du mandat, aujourd'hui de trois ans, constituerait sans doute un facteur de stabilisation²⁰.

Par ailleurs, la fonction de secrétaire général est désormais clairement positionnée en encadrement des services supports. **Le comité estime que l'organigramme mériterait d'être réinterrogé sur deux points. La fonction de direction adjointe affichée dans l'organigramme cible n'est pas occupée aujourd'hui. Si des interrogations sont apparues sur l'utilité de cette fonction au quotidien²¹, elle serait selon le comité un gage de continuité pour la direction. De plus, l'organisation des services doit être revue pour ce qui concerne les fonctions techniques (cf. *infra*).**

2/ Un dialogue interne nourri, des évolutions positives bien engagées dans certains domaines malgré des faiblesses persistantes

Il ressort des éléments mis à disposition du comité et des entretiens auxquels il a participé que la démocratie interne à l'école fonctionne bien et que ses partenaires prennent pleinement leur part dans les instances. Les élus se sentent écoutés, le dialogue social est nourri et le climat social interne considéré comme propice si l'on fait abstraction des revendications sur les moyens liés à la réforme de 2018, portées tant par les personnels que par les étudiants et relayées par les directions des Ensa, qui ont conduit au mouvement social des écoles d'architecture fin 2019-début 2020.

La phase d'autoévaluation de la période 2016-2020 a été notamment l'occasion d'un large débat. Les élus regrettent néanmoins le caractère chronophage de leur fonction de représentation, en particulier pour les enseignants-chercheurs qui siègent également en conseil restreint et sont impliqués dans les comités de sélection, charges qui ne sont pas reconnues dans leurs services déjà lourds (320 HTD²²).

En outre, si l'école fait preuve d'un engagement dans le domaine de la responsabilité sociétale, notamment par la mise en place d'une mission égalité-diversité qui mène de nombreuses actions, **le comité estime néanmoins nécessaire de mettre en place une politique de développement durable à tous les niveaux d'action de l'école. Cette dimension semble en effet peu présente — ou du moins peu portée et peu visible²³ — y compris dans les projets immobiliers.**

²⁰ Cette problématique étant commune à toutes les Ensa.

²¹ RAE, p. 22.

²² Heure équivalent travaux dirigés : unité de compte utilisée dans l'enseignement supérieur pour décompter les heures de service d'enseignement. Dans les universités, le service d'enseignement d'un enseignant-chercheur est de 192 HTD, celui d'un professeur certifié ou agrégé (qui n'ont pas d'obligation de recherche) est de 384 HTD.

²³ Site intranet.

Hormis le travail approfondi et concerté mené dans le cadre de l'autoévaluation, le comité n'a pas relevé de politique globale de qualité mise en œuvre par l'école, question qui n'est d'ailleurs pas évoquée dans le RAE en dehors du champ de la réussite étudiante. Cette faiblesse avait déjà été relevée lors de la précédente évaluation. Des avancées sont néanmoins constatées, comme la production d'un bilan social depuis 2018.

Le comité note également que l'école a développé sa politique de communication depuis la dernière évaluation. Plusieurs actions ont été conduites — refonte du site internet, traduction de la plaquette de l'école, nouveaux rendez-vous à travers l'initiative « un café avec... »²⁴, etc. — qui renforcent la valorisation des actions et des travaux de sa communauté, ainsi que ses liens internes et externes.

3/ Un pilotage maîtrisé, mais contraint

L'école a conscience du fait qu'elle ne dispose pas de la taille critique pour assurer correctement certaines missions et soutenir le développement de son activité. Son projet de développement passe par une augmentation des effectifs étudiants, avec une cible de 800 étudiants, et des moyens humains et matériels correspondants. La tutelle semble partager ce constat²⁵, tout en indiquant ne pas être en mesure de soutenir cette stratégie.

Concernant le pilotage des ressources humaines (RH), le comité constate que l'école a une connaissance fine des moyens alloués ; cependant le dialogue mené avec le MC laisse peu de marge de négociation en matière d'emplois. Dans le cadre du protocole d'accord signé en 2017 entre le MC et les organisations syndicales²⁶, l'école a défini sa stratégie de recrutement d'enseignants-chercheurs à cinq ans. Si l'Ensab a pu bénéficier de 5,3 ETP, dont 3,5 couvrant des décharges d'enseignement pour développer les activités de recherche, le nombre d'enseignants titulaires reste constant. Il en est de même pour le besoin en agents techniques et de service. Malgré la communication de ses priorités au MC, l'établissement n'a pu bénéficier que d'un seul poste sur les trois demandés. De plus, lorsque s'ils sont pourvus, ces postes ne le sont qu'après une période de vacance parfois longue, bien que le plafond d'emplois alloué ne soit pas atteint. Ces contraintes pèsent lourdement sur l'école en raison de sa taille.

En matière immobilière, l'insuffisance des surfaces au regard du nombre actuel d'étudiants est également un constat partagé. L'école, après avoir exploré ces dernières années plusieurs pistes pour répondre à ce besoin, a arrêté en 2020 sa stratégie immobilière à dix ans dans son schéma pluriannuel de stratégie immobilière, au travers d'un projet d'extension de 2 000 m² sur son site actuel ; le projet est estimé à 5,8 M€ TTC. Le MC soutient la réalisation des études pour ce projet ; d'un montant de 770 k€, elles devraient être inscrites au CPER 2021-2027 avec un cofinancement par l'État, la région Bretagne et Rennes Métropole. **Le comité constate l'effet fédérateur de ce projet immobilier, mais se demande s'il ne risque pas de faire écran en détournant l'attention d'un projet d'établissement plus global.** L'école conduit parallèlement un plan de rénovation de ses bâtiments et va lancer des études d'optimisation de ses locaux dans l'attente de la réalisation de son projet d'extension. Ces opérations ne sont rendues possibles que grâce au soutien financier de l'État (2,3 M€ au cours de la période)²⁷, l'école n'ayant pas l'assise financière pour les réaliser sur ses propres fonds.

Dans le domaine du numérique, et durant la période de référence, d'importantes opérations ont été conduites dans le cadre d'un schéma directeur informatique 2015-2019. L'infrastructure système et réseaux en particulier a été complètement revue, intégrant une amélioration de la politique de sécurité et le déploiement du wifi sur l'ensemble du site ; le site internet a été reconfiguré et la carte multiservices déployée. Le comité regrette que, parallèlement à ces réalisations ambitieuses, le recueil des besoins et la réflexion sur les usages ne aient pas été poursuivis. La commission informatique qui était l'instance de concertation sur ces questions ne s'est pas réunie depuis plusieurs années. Des besoins se manifestent pourtant dans de nombreux secteurs, que ce soit pour l'outil Taïga (outil mutualisé des Ensa pour la gestion des enseignements et de la scolarité), considéré comme vieillissant, pour les outils de gestion (système d'informations RH notamment) et pour le numérique au service de la pédagogie et de la recherche. Il en va de même pour la connectique et pour l'accès aux bases de données et outils de gestion, d'autant plus cruciaux dans un contexte de travail à domicile renforcé.

La direction de l'école a pris conscience de ces difficultés et compte sur le recrutement prochain d'un responsable de service informatique pour conduire ce chantier. Elle fonde également beaucoup d'espoirs sur les mutualisations qui seront rendues possibles dans le cadre du nouveau groupement d'intérêt public Pôle numérique Bretagne. Le comité s'étonne d'ailleurs, dans ce domaine en particulier, des faibles mutualisations

²⁴ RAE, p. 102.

²⁵ Entretiens.

²⁶ Selon ce plan d'accès à l'emploi titulaire, les Ensa devraient bénéficier de 190 ETP, de 2018 à 2022, par transfert du titre 3 (emplois opérateurs) vers le titre 2 (emplois État), de la création de 2016 à 2020, de 50 emplois par concours (20 en 2019 et 30 en 2020) et de 100 emplois sous forme de décharges d'enseignement (1 ETP = 320 HTD) en faveur de la recherche. Fin 2019, 15 emplois étaient créés, ainsi que 75 emplois sous forme de décharges, le transfert des 190 ETP n'étant pas réalisé.

²⁷ RAE, p. 32-33.

au niveau du réseau des Ensa. **Le comité estime urgent de remettre en place un pilotage de la stratégie numérique et recommande à l'école de mener rapidement une réflexion autour des usages du numérique en vue de l'élaboration d'un schéma directeur dans ce domaine.**

Enfin, le comité note que l'école ne dispose pas d'outil de comptabilité analytique. Le service financier souhaite néanmoins lancer une réflexion sur les charges fixes et variables. Le comité constate par ailleurs que les ressources propres restent modestes et ne constituent pas un levier d'actions, à l'exception de la nouvelle contribution de la vie étudiante et de campus (CVEC) qui apporte un souffle nouveau dans ce domaine. À noter que dans l'objectif d'augmenter et de diversifier les ressources de l'école, les missions de la responsable de la recherche ont été élargies, à compter du 1er janvier 2021, au développement des activités de l'Ensab et à la recherche de nouveaux partenariats, notamment dans le champ de la formation continue. **Le comité encourage l'établissement à poursuivre sa réflexion sur la diversification de ses ressources financières et ses recherches de subventions et de ressources propres, lui permettant de développer des projets, et de se doter d'outils de comptabilité analytique.**

4/ Un pôle ressources humaines et finances de qualité ; un pôle logistique à repenser

Le comité salue la grande implication des personnels de l'école, particulièrement précieuse dans la gestion de la crise sanitaire, mais également en temps ordinaire, alors même que les équipes sont régulièrement en sous-effectif et que certains postes-clés font l'objet de vacances plus ou moins longues. Malgré tout, les services administratifs, sous la supervision du secrétariat général, sont considérés comme un socle solide par l'ensemble de la communauté et l'école peut s'en féliciter.

La politique menée dans le domaine RH est satisfaisante au regard des moyens dont l'école dispose. Celle-ci s'est approprié la gestion des concours d'enseignants-chercheurs, fonction nouvelle liée à la réforme, avec l'aide d'une chargée de mission recrutée à cet effet.

Une politique de formation du personnel est poursuivie, en partie mutualisée avec le Centre de gestion départemental de la Fonction publique territoriale. Des agents ont également pu bénéficier d'un bilan de compétences. Un bilan social est désormais produit annuellement.

Comme cela a déjà été souligné, les instances de dialogue social sont régulièrement consultées et les échanges sont considérés comme satisfaisants. Une étude sur les risques psychosociaux a été menée en 2019-2020, ses résultats seront publiés prochainement. Selon les informations fournies par la direction, l'étude ne révèle pas de problèmes profonds. Ses conclusions serviront de fil conducteur au déploiement d'un plan d'action. **La seule alerte porte sur la question du télétravail, que le comité estime nécessaire de faciliter, en particulier pour les cadres, en levant les freins matériels et surtout les résistances culturelles face à ces nouvelles pratiques professionnelles et en définissant rapidement un cadre propre à l'école.**

Côté gestion budgétaire, financière et comptable, les constats sont similaires : l'équipe, bien que restreinte, assure un service de qualité. Le passage au nouveau cadre réglementaire de la gestion budgétaire et comptable publique s'est effectué au cours des années 2016 et 2017. Les services ordonnateur et comptable travaillent en bonne intelligence, les délais de traitement sont très satisfaisants et se situent, depuis trois ans, en dessous du seuil des 30 jours²⁸.

La construction budgétaire reste un exercice complexe du fait des notifications tardives et échelonnées des moyens par le MC, ce qui place l'école dans un inconfort certain. Aussi, on constate chaque année un important décalage entre le budget initial et le compte financier²⁹.

L'école dispose d'un budget hors salaires d'environ 2,2 M€. Il fait l'objet d'une présentation détaillée par destinations, mais l'absence de budget consolidé (de l'ordre de 6,5 M€ en tenant compte de la masse salariale des emplois du titre 2) et de comptabilité analytique ne permet pas de rendre compte du poids réel des différentes missions et actions. Le budget est suivi rigoureusement, les dépenses sont maîtrisées et le taux de recouvrement des recettes est très satisfaisant. Les principaux agrégats montrent que la situation financière de l'école est saine et stable³⁰, mais reste fragile, ce dont a conscience l'établissement. Les marges dégagées sont étroites et ne permettent pas à l'école de financer des projets d'envergure. Par ailleurs, l'impact financier sur le

²⁸ RAE, p. 37 et entretiens.

²⁹ En 2019, le budget initial présentait un résultat déficitaire de 190 k€ pour un budget de 2,17 M€. Au compte financier 2019, le résultat était excédentaire de 131 k€. Source : RAE, p. 34.

³⁰ Capacité d'autofinancement positive sur les quatre derniers exercices. Le fonds de roulement non fléché représentait en 2019 170 jours de charges décaissables (852 k€). Source : RAE, p. 35.

budget annuel de fonctionnement du projet d'extension immobilière, du fait de ses coûts futurs d'entretien et de maintenance, devra être suffisamment analysé.

Dans l'un et l'autre des domaines financiers et RH, les outils informatiques, ou leurs usages, présentent des limites (dématérialisation des actes pour les dépenses, la gestion du temps de travail, etc.), et, dans l'un et l'autre des services, la charge de travail au regard de la taille des équipes leur permet difficilement de dégager du temps pour des chantiers de fond tels que le contrôle interne et la comptabilité analytique.

La gestion immobilière et l'informatique sont aujourd'hui regroupés au sein du service de la logistique dont l'organisation n'est ni lisible ni efficiente :

- le service informatique, qui gagnerait à être plus tourné vers les usages du numérique, à l'écoute des besoins de la communauté, doit être encadré par un responsable métier à même d'animer la réflexion et de piloter les projets³¹ ;
- les périmètres d'intervention respectifs du chargé de mission auprès de la direction et du responsable du service logistique doivent quant à eux être impérativement clarifiés ;
- la prise en charge des questions de sécurité et de sûreté des personnes doit être consolidée pour répondre aux insuffisances relevées par l'Inspection en santé et sécurité au travail (rapport de juin 2019³²) ;
- les actions en matière de développement durable doivent être mieux portées, tout comme celles de la maintenance, du gros entretien et du renouvellement ;
- le service de logistique, en charge de l'immobilier, devrait être plus impliqué dans la stratégie immobilière de l'école.

Le comité suggère à l'école de repenser l'organisation du pôle logistique en séparant et professionnalisant les deux services, et en les associant aux projets stratégiques de l'établissement, pour lesquels ils devraient pouvoir être positionnés en tant que réelles ressources.

La recherche

Une politique dynamique de développement de la recherche qui reste à structurer

La place de la recherche au sein de l'Ensab a été confortée par la création d'une nouvelle unité de recherche, le Grief³³, structurée autour de deux groupes thématiques – Conception, formes et pratique et Architecture bas carbone –, auxquels a été ajouté un programme hors axes temporaire, soutenu par le MC et relayé par l'ensemble des Ensa : Hensa20, Histoire de l'enseignement de l'architecture au XX^e siècle³⁴.

Durant la période de référence (2016-2020), les effectifs ont augmenté significativement à la faveur d'une stratégie dynamique de recrutement d'enseignants-chercheurs, titulaires en particulier d'un doctorat. Le comité souhaite saluer les efforts fournis, qui ont abouti à l'accroissement des effectifs de l'équipe d'accueil : de 6 à 19 chercheurs, d'un à deux HDR et de zéro à quatre doctorants. De nombreux nouveaux enseignants et chercheurs ont pu être récemment recrutés dans des champs disciplinaires reconnus comme prioritaires (notamment TPCAU³⁵) pour assurer le bon fonctionnement de l'Ensab.

Dans le cadre de la réforme des Ensa et depuis novembre 2018, la commission recherche (CR — composée de dix membres : sept enseignants-chercheurs, une doctorante et deux personnalités extérieures) a succédé au conseil scientifique comme instance de pilotage de la recherche. Dans le cadre de ses attributions, la CR a

³¹ RAE, p. 37-40 et entretiens.

³² Notamment : absence d'assistant de prévention d'octobre 2016 à mars 2019, date de l'inspection ; absence d'exercices d'évacuation de novembre 2017 à mars 2019 ; dernière actualisation du document unique d'évaluation des risques en avril 2016. La vacance longue du poste de responsable logistique en est une des causes. Sources : Rapport Santé et sécurité au travail, juin 2019, p. 17, 21 et 27 ; RAE, p. 22.

³³Le laboratoire Grief, Groupe de recherche sur l'invention et l'évolution des formes), labellisé équipe d'accueil EA 7465, est partenaire de deux ED de l'Université de Rennes 2 (ex-UBL). Le Grief a été créé en 2003 et est habilité par le Bureau de la recherche architecturale, urbaine et paysagère.

³⁴ RAE, p. 76 et entretiens.

³⁵ Théories et pratiques de la conception architecturale et urbaine.

permis, depuis début 2019, de débattre et de délibérer sur la politique scientifique de l'Ensab : articulation formation/recherche, décharges d'enseignement pour activités de recherche³⁶.

À la lecture des documents mis à sa disposition, le comité s'est interrogé tout d'abord sur l'adéquation entre les moyens alloués par l'établissement et le MC pour permettre aux enseignants-chercheurs de conduire sereinement des activités de recherche. En effet, le Grief reçoit une subvention annuelle du Bureau de la recherche architecturale, urbaine et paysagère (MC) prenant en compte la composition de l'unité de recherche, puisque cette subvention, calculée forfaitairement, a augmenté significativement, passant de 7 000 € en 2015 à 17 500 € en 2020³⁷. Le MC a attribué 3,5 postes ETD (équivalent travaux dirigés), pour des décharges d'enseignement des enseignants-chercheurs de l'Ensab afin qu'ils investissent plus les activités de recherche. En moyenne, au cours de la période de référence, dix enseignants-chercheurs ont bénéficié de ces décharges.

Un chargé de recherche, deux techniciennes de recherche, cinq stagiaires ont été recrutés pour conduire des missions d'appui dans le cadre de programmes de recherche financés³⁸. Des crédits supplémentaires peuvent être octroyés par l'Ensab pour certains projets spécifiques proposés lors de la préparation budgétaire annuelle de l'établissement. De même, l'établissement a mis des locaux à la disposition du Grief : quatre bureaux représentant six postes de travail et une salle de réunion. Un fonds documentaire est accessible en lien avec les travaux de recherche.

La question se pose évidemment de savoir quelle politique et quelle stratégie de la recherche l'Ensab souhaite suivre, en s'appuyant sur le Grief, dans un contexte académique et socio-économique local particulièrement riche dans certains domaines, comme la transition numérique. Dans la situation actuelle, comme le souligne le RAE, il existe un risque de dispersion des sujets thématiques mis en avant par les chercheurs au sein du Grief³⁹. Un travail de structuration du laboratoire est en cours. **À cette occasion, et afin de mettre en adéquation les activités du laboratoire avec les moyens associés, tant organisationnels qu'humains et financiers, le comité estime important d'ouvrir un débat légitime, au sein de la communauté d'établissement, portant sur la taille critique du Grief et son développement au sein de l'environnement rennais. Du reste, il sera tenu compte des préconisations proposées à l'issue de l'évaluation du Grief, programmée au mois de septembre 2021 (le RAE du Grief a été déposé en novembre 2020).**

Par ailleurs, les relations nouées entre l'Ensab et l'écosystème académique régional, ainsi qu'entre l'Ensab et les milieux socioprofessionnels paraissent relativement vivantes, grâce notamment à des financements doctoraux obtenus au travers du dispositif Cifre⁴⁰ (Association 14, collectivités locales, région, CAUE, etc.). Cependant, le comité souhaite introduire ici trois bémols :

- le laboratoire est uniquement associé à deux écoles doctorales en sciences humaines et sociales (SHS), délaissant de fait d'autres sujets plus techniques ;
- les relations avec le milieu industriel local sont encore faibles ;
- l'articulation entre enseignement et recherche demeure encore trop marginale au sein des ateliers d'architecture malgré la présence de deux enseignants TPCAU⁴¹ disposant d'un doctorat. Le label « Recherche et création » permettant de réaliser une thèse sur base d'une pratique professionnelle pourrait à l'avenir constituer un puissant levier pour faciliter cette articulation.

Le comité estime que la nouvelle EUR GS-CAPS portée, dans le domaine de la création et de l'espace public, par l'Université Rennes 2 pourrait devenir un réel atout à terme pour l'Ensab.

D'une manière générale, sur la question de la recherche et à travers elle, sur la place du Grief, le comité fait le constat d'une absence de stratégie d'établissement. Il en va de même de la valorisation de l'activité et des produits de la recherche malgré un réel dynamisme, comme l'illustre en particulier la revue *Exercice(s) d'architecture* qui compte neuf numéros à ce jour et qui rend compte des travaux des enseignants et des étudiants de l'école.

³⁶ RAE, p. 74.

³⁷ RAE, p. 77.

³⁸ RAE, p. 77.

³⁹ RAE, p. 75.

⁴⁰ Convention industrielle de formation par la recherche.

⁴¹ Théories et pratiques de la conception architecturale et urbaine.

La vie étudiante

1/ Des actions ponctuelles en faveur de la vie étudiante qui méritent d'être consolidées dans une stratégie globale

L'exigeante cadence de travail propre aux écoles d'architecture est de notoriété commune. L'Union nationale des étudiants en architecture et paysage (Uneap) a démontré dans son étude de 2018 combien les traditionnelles périodes de « charrette » fragilisent largement l'état de santé des étudiants. De ce fait, les directions d'Ensa ont été alertées à cette occasion. Les entretiens avec les étudiants, lors de la visite, ont mis en lumière un véritable mal-être induit par la charge de travail.

Depuis 2018, l'Ensab a pourtant réagi en développant un programme d'actions de soutien et de sensibilisation consacrées à la santé physique et mentale des étudiants, qui se décline en une large série de mesures diversifiées, à la hauteur des moyens dont elle dispose. Les étudiants interrogés par le comité estiment que l'attention portée par l'administration à leur qualité de vie est réelle, les actions ponctuelles d'aide et d'accès aux soins sont d'ailleurs si largement plébiscitées qu'elles paraissent sous-dimensionnées par rapport au besoin local.

Du point de vue de l'hébergement, l'offre de logement en location est environ 12 % moins chère que la moyenne nationale⁴². Les étudiants ne semblent pas être en difficulté pour se loger.

Si la proximité avec le restaurant universitaire Le Mélénik, à dix minutes à pied, a pu profiter aux étudiants de l'Ensab, ce restaurant est cependant déjà trop fréquenté pour leur fournir un accès aisé. La mise en place d'un *Food Truck* près de l'établissement trois jours par semaine a rencontré un succès relatif. Bien que des recherches sont en cours, en partenariat avec les services du Crous⁴³, pour proposer aux étudiants des alternatives internes ou externes à l'Ensab, la plupart des étudiants préparent leur repas par leurs propres moyens pour le consommer dans le hall de l'école, ou préfèrent acheter leur nourriture auprès de commerces extérieurs.

La pratique sportive en école d'architecture nécessite l'accès à des infrastructures. Malgré l'effort fourni par les membres de l'association La Taloche qui en supporte la charge de gestion quotidienne, et le soutien financier qu'apporte l'école à l'association, les pratiques sportives restent sous-développées faute d'équipements adéquats. Si les étudiants participent en grand nombre aux Archipiades et si des entraînements sportifs sont proposés chaque semaine, l'absence de rattachement à l'université empêche d'obtenir des réductions pour accéder à ses équipements sportifs. Les étudiants se désolent d'autant plus qu'ils constatent que les salles affectées au département des Sciences et techniques des activités physiques et sportives de Rennes 2 sont systématiquement inoccupées à des créneaux horaires qui pourraient leur convenir.

Le comité note que la faiblesse des relations académiques institutionnelles restreint les actions en matière de vie étudiante et encourage l'école à traiter ces actions dans le cadre d'une stratégie globale et notamment dans le cadre de sa politique de site.

2/ Une vie associative animée, mais qui reste toutefois fragile

Le comité salue l'essor considérable pris, au cours des quatre dernières années, par la vie associative de l'établissement. Désormais, huit associations participent pleinement à transformer le cadre de vie de l'école, enrichissent les conditions d'apprentissage et contribuent à son rayonnement. Conscient que la qualité de la vie associative annonce la capacité des étudiants à « faire société »⁴⁴ au travers de logiques de coopération et d'entraide essentielles au métier d'architecte, l'établissement assure sans réserve un soutien financier lorsqu'il reçoit une sollicitation motivée de la part des associations (par exemple : en 2019, 700 € pour l'association Archibilisation, 2 000 € pour La Potache, 2 000 € pour La Taloche, etc.).

Outre leurs capacités d'autofinancement respectives, les deux fonds que constituent la CVEC et le FSDIE demeurent les sources de financement principales.

En 2017, le rapport du Hcéres pointait la faible proportion d'étudiants participant à la vie associative. Les étudiants impliqués dans la vie associative avaient le sentiment « d'être livrés à eux-mêmes »⁴⁵, tandis que le comité recommandait à l'école de chercher des solutions de formation pour ces derniers. L'établissement de son côté envisageait alors de désigner un référent association. Aujourd'hui, les responsables associatifs étudiants

⁴² Étude 2019 de l'Observatoire LocService.

⁴³ Centre régional des œuvres universitaires et scolaires.

⁴⁴ Entretiens.

⁴⁵ Entretiens.

constituent toujours une minorité active qui peine à établir une véritable politique associative. En effet, l'établissement ne se montre toujours pas proactif et les étudiants souffrent de ne pas bénéficier de temps de formation ou de ressources administratives qui puissent les accompagner. **De ce fait, le comité encourage l'établissement à développer des formations à la gestion d'association ou à défaut, à faciliter l'accès à des formations déjà existantes dans le cadre de sa politique de site.**

Le rapport du Hcéres de 2017 préconisait également de prendre en compte, lors de l'élaboration des grilles de compétences, celles qui sont acquises lors des activités associatives. Si des aménagements de planning sont consentis volontiers par les professeurs, l'établissement ne formalise d'aucune manière la reconnaissance de l'engagement des étudiants ni les montées en compétences au terme d'activités associatives, malgré une forte attente des associations qui indiquent avoir besoin de mesures incitatives à l'engagement. **Le comité estime important que l'école formalise les modalités de reconnaissance de l'engagement associatif en application des dispositions du décret du 10 mai 2017 sur le sujet.**

Les associations font largement la publicité de leurs activités, notamment en assurant une présence soutenue sur les réseaux sociaux. Néanmoins, les occasions offertes par l'établissement pour leur permettre de se présenter sont très limitées. Les formats imposés sont inadaptés, notamment vis-à-vis des nouveaux arrivants en première année de DEEA. Par ailleurs, du fait de pressions sur les surfaces disponibles, l'activité associative souffre de ne pas pouvoir organiser son travail dans des locaux dont elle puisse disposer. La présence associative est donc volante, ce qui limite les activités et freine les recrutements de nouveaux bénévoles. En effet, si un très grand nombre d'étudiants profitent des services rendus par les structures associatives, leurs responsables déplorent que seul un petit nombre d'entre eux consente à s'engager pour devoir ensuite, faute d'effectifs suffisants, se mobiliser tout au long de leurs cursus à l'Ensab. **Le comité estime donc que la participation et l'implication des étudiants dans la vie de l'école demeurent fragiles. Il encourage l'établissement à promouvoir une politique associative afin de valoriser l'engagement des étudiants, à assurer la publicité de leurs associations et à leur offrir des locaux et du temps pour développer leurs activités.**

3/ Une participation des étudiants à la gouvernance établie, mais méritant encore d'être encouragée

Jusqu'au décret du 15 février 2018, c'est la commission des études et de la vie étudiante (CEVE) qui était l'instance collective où les étudiants aux côtés des enseignants prenaient en charge des questions relevant de la vie étudiante. La réforme statutaire des Ensa a élargi et augmenté la représentation du collège étudiant au sein des instances (CA, CFVE, CR, CPS), ce qui devrait lui permettre d'être bien davantage partie prenante de l'élaboration du programme pédagogique et de la qualité de l'ensemble de la formation.

En 2017, le rapport du Hcéres s'inquiétait du désintéressement des étudiants vis-à-vis de la CEVE et du CA et de ce fait, de la fragilité que pouvait avoir leur légitimité et donc leur capacité d'action au sein des instances. Pourtant aujourd'hui, comme pour les responsables associatifs, un aménagement des plannings pour les étudiants élus est consenti sans difficulté, même si aucun dispositif de valorisation de l'engagement n'est effectif. Si la récente mise en place de réunions de préparation des CA en présence des étudiants élus leur permet d'acquérir un certain nombre de clés de compréhension, l'absence de supports pédagogiques sur le rôle de l'élu en amont des élections et l'absence de formation des nouveaux élus constituent un frein majeur au bon fonctionnement de la vie démocratique pour des étudiants dont les mandats sont nécessairement indexés au temps (court) de leur cursus.

Tenant par ailleurs compte des faibles taux de participation aux élections étudiantes et du très faible nombre de candidats (pour les élections de la CFVE en 2020 : 26,18 % de participation, sept candidats pour cinq sièges ; pour les élections du CA en 2020 : 15 % de participation, quatre candidats pour quatre sièges), les étudiants sollicitent unanimement un cadre facilitant pour assurer une participation légitime et éclairée à la gouvernance de l'établissement.

Le comité estime que le lien avec l'Uneap – dont l'actuelle présidente est membre du CA de l'Ensab – permet cependant de déployer un espace de réflexion, de partage d'expérience et un soutien méthodologique minimal aux élus ; et ce d'autant plus que les agents des services de l'Ensab participent avec l'Uneap à deux groupes de travail nationaux animés par le MC et qui se préoccupent du bien être des étudiants, « l'étudiant dans son cursus » et « l'étudiant dans son environnement ».

Par ailleurs, les étudiants interrogés estiment que la légitimité des représentants associatifs supplante souvent largement celle des élus aux instances de gouvernance de l'école, tant le taux de participation est bas lors des élections à ces instances. Le comité remarque également que les étudiants élus dans les instances de l'établissement et les responsables associatifs appartiennent à un même vivier d'individus engagés. Ces derniers expliquent se sentir parfois contraints, faute d'autres candidats, à assurer un mandat parfois cumulatif à un mandat passé ou à une responsabilité associative.

Pour autant, les élus étudiants sont actifs au sein des instances, notamment lorsqu'est abordée la question de l'évaluation des enseignements. Après une tentative malheureuse pour faire évoluer la procédure, à travers la mise en place par l'administration d'un questionnaire peu probant, aux résultats inexploitable, les élus étudiants sont au travail pour en proposer une version opérationnelle.

Le comité estime qu'une réflexion mériterait d'être engagée pour reconnaître l'investissement des étudiants et recommande un accompagnement durant leur mandat, notamment à travers des formations, afin de faciliter leur bonne intégration aux instances de l'établissement.

La valorisation et la culture scientifique

1/ Une dynamique à confirmer

L'Ensab reconnaît ne pas avoir d'action de valorisation au sens strict du terme (brevet, etc.), mais plutôt, comme la plupart des Ensa, une action de diffusion de la culture architecturale. Les exemples d'une telle diffusion sont nombreux (expositions, conférences, rencontres, colloques internationaux, etc.), mais restent peut-être en deçà du potentiel intéressant que représente la localisation de cette école au cœur d'une ville marquée par une très forte activité culturelle.

Malgré des efforts significatifs, une véritable stratégie de valorisation, adaptée aux ambitions de l'école et associant les différentes instances de l'établissement, permettrait de mieux promouvoir et de diffuser la culture scientifique parmi les enseignants et les étudiants.

Au reste, ce constat était déjà souligné par le rapport du Hcéres en 2017. Le comité note que les actions de valorisation relèvent essentiellement d'initiatives individuelles d'enseignants-chercheurs affiliés au Grief, bien que le service de la recherche développe de son côté de nombreuses publications en lien avec des programmes de recherche.

Le service de la communication de l'Ensab coordonne aujourd'hui l'ensemble des actions de diffusion de la culture architecturale dans un souci d'efficacité qui semble porter ses fruits, notamment pour tout ce qui relève de la communication externe et interne de l'école, qu'il s'agisse des formations proposées comme de la valorisation des travaux des étudiants. Projets de recherche, colloques internationaux, journées d'étude et conférences se sont multipliés ces dernières années dans une dynamique stimulante ; on mentionnera en particulier les colloques *L'Énergie des marées hier, aujourd'hui, demain* (2017) et *Architecture évolutive/réversible : formes et dispositifs* (2020). **Ces événements s'inscrivent dans une politique de diffusion culturelle à destination de publics diversifiés, qui mériterait certainement d'associer plus étroitement certains partenaires historiques de l'Ensab, notamment les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, les établissements publics et privés du secteur de l'aménagement et de l'urbanisme, les institutions associées aux projets culturels de l'Ensab, les représentants des professionnels.**

2/ Une ambitieuse politique de diffusion de la production scientifique

L'Ensab poursuit depuis plusieurs années une ambitieuse politique éditoriale qui s'est traduite notamment par de nombreuses publications périodiques ayant pour vocation de « réunir étudiants, enseignants, chercheurs et praticiens de l'architecture »⁴⁶:

- bien que l'Ensab dispose d'une revue dénommée *Exercice(s) d'architecture*, qui sert de support à la diffusion de la culture architecturale et urbaine, celle-ci demeure d'un accès limité, davantage accessible aux académiques ou aux professionnels qu'à un large public, bien que distribuée par un diffuseur indépendant ;
- *Les Carnets de l'Ensab*, constituant une collection depuis 2018 dans le but de valoriser, dans l'école, les travaux des étudiants élaborés dans les ateliers et lors des séminaires, et de favoriser une transversalité entre les enseignements ;
- *L'Annuel des PFE*⁴⁷, publication relancée en juin 2019, et qui valorise le travail des étudiants, renforce le sentiment d'appartenance à l'école et favorise le réseau des anciens.

⁴⁶ RAE, p. 103.

⁴⁷ Projet de fin d'études.

Le comité note que le service de la recherche, encouragé par cette dynamique de publication, a développé ses propres publications scientifiques telles que :

- En 2016, une initiative associant l'équipe de recherche aux « Les Petits débrouillards grand ouest » et soutenue par la Fondation de France, dans le cadre du programme interdisciplinaire de recherche Ignis Mutat Res., et dans sa troisième session 2012-2015, a fait l'objet de publications « *Penser l'architecture, la ville et le paysage au prisme de l'énergie* » et « *Quels littoraux pour demain ?* ».
- Les publications du Grief intitulées *Bords de ville : Cardiff et Swansea* et *Usages de l'eau : La Rance maritime*, sont parues en 2018 et ont été conduites en lien avec les projets Estuaire et énergies des marées.
- De même, en 2020, la publication de l'ouvrage *Forme en architecture, formes de l'architecture* trouve toute sa pertinence quand l'architecture tend à diminuer son empreinte carbone, son emprise au sol ou son affichage dans le paysage bâti ou naturel. Dans ce contexte, ce dernier ouvrage vient interroger la notion de forme en architecture ou de l'architecture, à travers quatre contributions de chercheurs de l'Ensab⁴⁸.

Alors que cette politique doit être poursuivie, amplifiée et consolidée dans les années à venir, le comité souligne qu'un effort devra certainement porter sur la clarification des publics visés par ces mêmes publications. En ce domaine, il y a lieu de souhaiter que la distinction entre les publications à caractère scientifique et celles qui relèvent plutôt du domaine pédagogique soit plus nettement marquée, afin que les champs de la recherche investis par les enseignants-chercheurs de l'Ensab soient à leur tour plus clairement identifiés, sans pour autant cloisonner strictement recherche et pédagogie. À ce sujet, les spécificités des deux revues de l'école — *Exercice(s) d'architecture* et *Carnets de l'Ensab* — n'apparaissent pas non plus distinctement, ce qui donne l'impression qu'elles ont les mêmes objectifs.

Les politiques européenne et internationale

Une stratégie internationale à construire

L'Ensab reconnaît que sa politique et sa stratégie en matière de relations européennes sont particulièrement actives grâce au dispositif *Erasmus+* et au réseau des 24 universités partenaires européennes. Les échanges ont lieu plus particulièrement avec l'Allemagne, la Bulgarie, l'Espagne, la Hongrie, l'Italie, la Pologne, la République Tchèque, le Royaume-Uni et la Suède. En outre, sept conventions d'échanges existent entre l'école et des pays hors Europe : Argentine (deux conventions), Brésil, Chine (trois conventions), Chili et Mexique (deux conventions). Concernant la Chine, une nouvelle convention d'échange a été signée le 14 octobre 2019 avec l'Université d'architecture et d'ingénierie du Shandong, concrétisant des relations nouées préalablement, lors du concours *Solar Décaathlon China 2018*. Ce cadre offre des possibilités de mobilités pendant une année universitaire complète pour les étudiants de l'Ensab ou d'un semestre à un an pour les étudiants en mobilité entrante⁴⁹.

Au-delà du dispositif *Erasmus+* ou des possibilités d'échange liées à des initiatives individuelles d'enseignants, comme indiqué lors des auditions, le comité estime important qu'une stratégie européenne et internationale soit précisée à l'avenir par l'Ensab pour identifier notamment les convergences possibles entre l'établissement et les partenariats existants.

En effet, les partenariats existants avec les écoles d'architecture internationales sont des collaborations de longue date. L'intérêt pédagogique n'est plus tout à fait d'actualité pour l'ensemble des destinations et la recherche ne fonctionne pas comme vecteur dans la définition des objectifs et des intérêts partagés par les différentes parties. Par conséquent, le comité note que la politique internationale de l'école n'est pas clairement explicitée puisqu'on n'identifie pas les grands axes de sa stratégie ni les processus de sa mise en œuvre. **De ce fait, le comité préconise de faire un bilan des partenariats existants pour les mettre en cohérence avec la stratégie de l'établissement et avec son projet de formation et de recherche.**

Le comité estime que l'école est consciente de son manque de visibilité à l'international et encourage sa volonté de travailler la question de son ouverture. Le comité lui recommande de profiter du partenariat à construire avec l'Unir pour revoir et renforcer sa stratégie internationale et accroître cette visibilité.

⁴⁸ RAE, p. 104.

⁴⁹ RAE, p. 97.

PARTIE B : LA FORMATION

Le positionnement institutionnel de l'offre de formation

Une stratégie de coopération confirmée avec les partenaires académiques, culturels et associatifs, mais à mieux renforcer et articuler avec la politique de l'établissement

Ces dernières années, l'Ensab a conduit une politique de site dynamique qui s'est concrétisée par plusieurs partenariats, notamment sous la forme de doubles cursus et de parcours de formation entre établissements. Si son intégration parmi les établissements de l'enseignement supérieur en Bretagne constitue un enjeu de première importance, sa place au sein d'un réseau régional de partenaires institutionnels et associatifs n'est pas moins importante pour apprécier sa notoriété et son rayonnement et pose les questions du pilotage et de la définition d'une stratégie adaptée aux moyens et ressources disponibles.

Malgré la mise en place de doubles cursus avec l'Insa Rennes et l'Université Rennes 2⁵⁰, qui participent activement au développement et à la diversification de son offre de formation, l'intégration de l'Ensab parmi les établissements de l'enseignement supérieur en Bretagne s'est heurtée ces dernières années à des difficultés administratives et stratégiques auxquelles s'ajoutent d'épineuses questions liées aux différentes tutelles. Si l'Ensab a pour vocation de s'associer à l'Unir, qui réunit les Universités Rennes 1 et Rennes 2 ainsi que d'autres établissements d'enseignement supérieur et de recherche, ce processus semble aujourd'hui contrarié notamment par des problèmes liés aux statuts des enseignants-chercheurs et aux calendriers qui ne permettent pas de générer des modes de fonctionnement communs. L'Ensab bénéficie d'une certaine bienveillance de la part de ses partenaires du site de Rennes et peut visiblement compter sur leur soutien en vue de son intégration future à l'Unir. Ces mêmes partenaires demeurent très attentifs aux formations mises en place avec l'Ensab, qu'il s'agisse du master HTCA (Rennes 2), du projet EUR GS-CAPS (formation intégrée master et doctorat), commun aux deux écoles doctorales auxquelles l'Ensab est associée ou du master MOUI⁵¹. Les doctorants de l'Ensab sont pleinement intégrés au sein de ces deux écoles doctorales et bénéficient en particulier d'un séminaire commun en histoire de l'architecture (méthodologie) en deuxième année du DEA. En ce domaine, certaines formations doctorales — essentiellement définies pour les arts plastiques — sont, parmi d'autres, susceptibles d'intéresser des architectes qui envisagent un projet de doctorat.

En raison de la situation privilégiée de l'Ensab en plein centre-ville de Rennes, il y a lieu de penser que son intégration académique pourrait se traduire par certaines mutualisations à l'échelle académique, ainsi qu'en matière de locaux à des fins pédagogiques.

La Maison des sciences de l'Homme de Bretagne (MSHB), qui développe un rôle de soutien à la recherche par le biais d'appels à projets, compte pour l'un des partenaires privilégiés de l'Ensab. Parmi les projets développés avec la MSHB, citons en particulier la création d'un pôle Art et création, dans lequel la direction de la recherche de l'Ensab s'est fortement impliquée et il en va de même de l'opération Territoires, toujours mise en œuvre avec la MSHB. L'Ensab participe également, comme membre fondateur, aux activités de l'Institut d'aménagement et d'urbanisme de Rennes, qui a pour mission « de valoriser les actions et les événements liés à la recherche, la formation et l'expertise dans les domaines de l'aménagement, l'urbanisme et l'architecture »⁵². L'Ensab a développé ces dernières années de nombreux projets et partenariats avec les acteurs culturels de la scène rennaise avec le soutien financier de la Direction régionale des affaires culturelles de Bretagne, qu'il s'agisse de l'association Au bout du plongeur, du Théâtre national de Bretagne, qui accueille les étudiants de première année dans le cadre d'un exercice intensif avec restitution, ou de la Maison de l'architecture de Bretagne, qui organise des expositions de travaux d'étudiants et des visites d'agences d'architectes. Cette association, liée à l'Ensab par une convention et qui se définit comme un site expérimental d'architecture, accueille architectes et plasticiens dans le cadre de séminaires, d'ateliers, de formations et de projets d'hébergements.

Le comité salue le dynamisme de cette politique de partenariats et de collaborations. Cette collaboration bien ancrée en ce qui concerne les enjeux de diffusion culturelle gagnerait à être consolidée en matière de

⁵⁰ Nombre d'étudiants architectes-ingénieurs en 2019-2020 : depuis la deuxième année de DEEA, dix étudiants ; la troisième année de DEEA, trois étudiants ; la première année de DEA, cinq étudiants ; et la seconde année de DEA, trois étudiants. Nombre d'étudiants ingénieurs-architectes en 2019-2020 : depuis la première année post-bac, sept étudiants ; la deuxième année post-bac, cinq étudiants ; et la première année du cycle ingénieur, cinq étudiants.

⁵¹ Maîtrise d'ouvrage urbaine et immobilière.

⁵² RAE, p. 17.

formation et de pédagogie. De même, la participation de l'Ensab aux instances institutionnelles de ces partenaires méritera d'être confirmée.

L'Ensab a développé de solides échanges au sein d'un réseau régional de partenaires institutionnels et associatifs, qui favorise la valorisation des activités de l'établissement sur le territoire régional. Toutefois, le comité estime que la multiplication des partenariats et des collaborations — qui tend vers une certaine dispersion — ne préjuge pas de la mise en œuvre d'une véritable stratégie susceptible de définir des priorités et de privilégier des conventionnements.

Le comité d'évaluation s'est interrogé sur les relations entre l'Ensab et les milieux professionnels locaux, principalement celui des architectes. **Les attentes de part et d'autre demeurent fortes et il devient nécessaire de pouvoir mesurer la pertinence des activités de médiation culturelle mise en avant par tous. À ce titre, l'implication des étudiants (notamment des doctorants) mériterait de se renforcer pour faciliter à l'avenir ces relations.**

La gouvernance et le pilotage de l'offre de formation

1/ La mise en œuvre du décret de 2018 dans un environnement instable et fragilisé

Dans la continuité de la réforme du LMD engagée en 2005, le décret n° 2018-109 du 15 février 2018 relatif aux Ensa a provoqué une transformation puissante de la structuration de la gouvernance, changeant en profondeur la composition des instances et certaines de leurs prérogatives : autonomie pédagogique et scientifique, indépendance des enseignants-chercheurs, instance nationale de qualification et comités de sélection locaux pour le recrutement, collégialité, élections au sein des instances tant du conseil d'administration (CA) que du conseil pédagogique et scientifique (CPS), ouverture du CA sur les territoires, élection du président du CA, nomination du directeur par le ministre après avis du CA, participation des élus étudiants aux commissions de la pédagogie et la recherche, contrat d'établissement pluriannuel établissant les objectifs de politique publique et leur trajectoire. La mise en place de cette réforme, qui interroge les moyens consacrés à l'enseignement de l'architecture et la capacité des établissements à atteindre les objectifs annoncés, a été réalisée au sein de l'Ensab alors que l'école traversait une période d'instabilité : des changements au sein de l'encadrement, y compris au poste de direction, des services administratifs et techniques en situation récurrente de sous-effectifs due essentiellement à des vacances de postes. L'école a su surmonter ses difficultés et la mise en œuvre de la réforme a été réalisée par l'Ensab, comme mentionné dans son RAE, avec le souci permanent des présidents du CA et du CPS de maintenir une gouvernance cohérente et concertée avec la direction⁵³. Toutefois le nombre élevé d'instances et de commissions n'a pas été sans impact sur l'organisation de l'établissement et notamment sur la charge de travail des enseignants. Le mouvement social qui a touché plus particulièrement l'Ensab début février 2020 atteste de différentes sources de contestation dans la mise en œuvre de la réforme de l'enseignement de l'architecture de 2018⁵⁴.

La stratégie pédagogique est, depuis la mise en œuvre de cette réforme, confiée au corps enseignant réuni en collège accompagné des représentants des étudiants et des personnels administratifs et techniques. Le rôle des instances et commissions a été clairement renforcé. Leurs réunions fréquentes assurent des temps d'échanges et de réflexions collectives nécessaires à la construction et à l'ajustement du programme pédagogique de l'école.

En amont de leur validation par le CA, l'élaboration et la conduite de l'offre de formation relèvent désormais en premier lieu du CPS, qui remplace l'ancienne commission de la pédagogie et de la recherche (CPR), et qui réunit la CFVE et la CR⁵⁵. La CFVE a repris l'ensemble des attributions des ex-CPR et CEVE⁵⁶, ses membres sont compétents pour formuler des avis et des propositions sur toutes les questions relatives à l'organisation des études, à l'offre de formation et aux conditions de vie et de travail des étudiants.

Le comité estime que la réussite de cette réforme devrait permettre à l'établissement d'institutionnaliser davantage sa gouvernance dans ce domaine. Même si la mise en place des instances et commissions en 2019, suivie par une année très particulière du fait de la Covid-19, rend difficile l'évaluation de leur

⁵³ RAE, p. 9.

⁵⁴ RAE, p. 20.

⁵⁵ CFVE : commission des formations et de la vie étudiante ; CR : commission recherche.

⁵⁶ Commission des études et de la vie étudiante.

fonctionnement, le comité salue les efforts consentis par l'école, et ce malgré la fragilisation de sa gouvernance due à la période d'instabilité qu'elle a traversée.

2/ Une organisation administrative au service de la mise en œuvre opérationnelle de l'offre de formation et qui place l'étudiant au centre du dispositif

Le service des études est composé de 11 personnes (y compris les quatre agents du service de documentation qui lui sont rattachés). Il est chargé de l'organisation et du bon déroulement de la formation initiale des futurs architectes diplômés d'État et de la formation pour l'HMONP. L'organisation des emplois du temps, des calendriers pédagogiques, l'évaluation des enseignements, la mobilité entrante et sortante des étudiants, la qualité de la vie étudiante et la gestion des recrutements font partie de ses missions. Très intégré au sein des différentes commissions, le service des études est en constant échange avec les présidents des instances, assure le suivi administratif des commissions, en prépare l'ordre du jour et a en charge la préparation des documents examinés lors des réunions⁵⁷.

L'établissement mentionne que depuis 2016, une nouvelle organisation administrative répond à deux objectifs : placer l'étudiant au centre du dispositif administratif et assurer la continuité de service. La politique interne est soucieuse d'assurer à chacun des étudiants les mêmes chances de mener à bien sa scolarité. Le déploiement d'un dispositif de coordination entre enseignants et étudiants est reconnu comme particulièrement efficace dans la détection de difficultés de parcours.

L'organisation administrative a été réfléchié autour du concept de « cycle de l'étudiant »⁵⁸ pour favoriser la relation des étudiants avec l'administration en identifiant un nombre limité d'interlocuteurs par promotion. **Le comité salue cette réflexion et encourage l'école à consolider l'organisation de ses instances et commissions.** Le comité salue également la qualité d'écoute et la réactivité du service des études unanimement reconnu et estimé parmi les étudiants. L'Ensab met par ailleurs à disposition un trombinoscope très détaillé du personnel administratif, technique et spécialisé, ce qui améliore significativement la transparence et la fluidité des interactions de ces derniers avec les étudiants.

Toutefois le manque de moyens humains, du fait de la taille de l'école, rend difficile la mise en œuvre d'une démarche fondée sur la collecte et le suivi d'indicateurs et la mise en place d'un réel plan d'action suivi et évalué⁵⁹.

Malgré une baisse constante des recettes et notamment des subventions, les dépenses d'enseignement ont augmenté de 7 % au cours des dernières années en raison de la mise en œuvre du nouveau programme pédagogique⁶⁰. L'établissement mentionne dans son RAE que cette diminution des recettes impose de chercher de nouvelles ressources (situation déjà relevée dans le précédent rapport du Hcéres), à travers des contrats de partenariat de recherche ou liés à la pédagogie⁶¹. **Le comité encourage l'établissement à s'assurer de la pérennisation des moyens consacrés à l'enseignement au regard des objectifs annoncés.**

L'encadrement collectif des étudiants dans l'élaboration et le suivi du mémoire par une équipe pluridisciplinaire d'enseignants ne devrait se substituer à un suivi individuel sous la direction d'un directeur ou d'une directrice d'études. Cette dernière remarque se révèle essentielle notamment pour tout ce qui touche à l'évaluation des étudiants, sujet qui constitue visiblement une question récurrente à l'Ensab. La taille des promotions devrait pourtant permettre la mise en œuvre d'un encadrement personnalisé notamment du mémoire de master.

L'absence d'évaluation régulière des enseignements par les étudiants interdit malheureusement de prendre en compte ce retour d'expérience dans le pilotage de l'offre d'enseignement. **Le comité recommande de consolider et de systématiser le dispositif d'évaluation des enseignements par les étudiants, prévu par la loi, afin que cette évaluation soit institutionnalisée et utilisée comme outil de pilotage de l'offre de formation.**

⁵⁷ Entretiens.

⁵⁸ RAE, p. 52.

⁵⁹ Entretiens.

⁶⁰ RAE, p. 33.

⁶¹ RAE, p. 34.

L'offre de formation et son lien avec la recherche

1/ Des efforts entrepris vers une politique de formation initiale et continue bien structurée

À la lecture de l'ensemble des documents pédagogiques, l'analyse des formations, des domaines d'études de master et des axes développés au sein de l'équipe de recherche de l'établissement fait ressortir un certain sentiment de dispersion problématique. Cette dernière remarque rejoint les réflexions relatives à la structuration de l'offre de formation, notamment au niveau du master, en lien avec son environnement universitaire et partenarial.

En ce domaine, le comité estime que l'absence d'un véritable *continuum* LMD tend à isoler la question de la recherche qui devrait irriguer l'ensemble des formations — à travers les domaines d'études de master, les thématiques des séminaires, l'initiation à la recherche, les mémoires de master et le doctorat — qui, à l'heure actuelle, tendent à se développer séparément. Il en résulte une certaine confusion qui ne permet pas à l'étudiant de comprendre la cohérence d'ensemble du parcours et les différentes offres de formation, notamment au niveau du master. Il est d'ailleurs reconnu que le parcours d'initiation à la recherche prévu au programme pédagogique, et qui se décline de manières différentes suivant les niveaux (sensibilisation à la recherche en premier cycle, initiation à la recherche en deuxième cycle avec des liens plus forts à établir avec le laboratoire, formation par la recherche en doctorat), n'a pas encore été pleinement mis en œuvre. Il en va de même de la « mention recherche » correspondant à une labellisation du mémoire qui, selon l'aveu de l'établissement, n'est pas encore véritablement un parcours. Cette mention apparaît comme un développement complémentaire du mémoire dans une dynamique susceptible de conduire l'étudiant jusqu'au doctorat, la sensibilisation à la recherche et la définition d'un sujet de master devant nécessairement aller de pair. **De ce point de vue, le comité encourage l'école à fournir un effort important afin de construire un véritable *continuum* LMD fondé sur la formation à et par la recherche depuis la licence jusqu'au doctorat. De plus, la mention recherche méritera également d'apparaître plus clairement dans le futur programme pédagogique.**

2/ Un lien entre formation et recherche souhaité par l'établissement, mais qui reste à construire

Le champ de la recherche paraît encore embryonnaire à l'Ensab, notamment en l'absence d'une large adhésion des enseignants et ce malgré une politique bienveillante à l'égard d'une pluralité d'approches, qui se définit essentiellement en lien avec le projet architectural (recherche-action, recherche par/pour/sur le projet). Ce manque de visibilité découle également d'une absence de liens entre la recherche et les différentes formations qui restent à établir notamment en matière d'études doctorales⁶². **Le comité note que, si le développement de la recherche à l'Ensab demeure fortement dépendant du renouvellement du corps enseignant, la restructuration du cycle de master n'apparaît pas moins importante pour lui offrir un cadre pédagogique approprié.**

La filière doctorale, qui se développe au sein du laboratoire Grief, reste fragile notamment en raison du faible nombre d'enseignants HDR et en l'absence d'adossement de l'équipe de recherche à une UMR qui permettrait d'immerger l'unité de recherche, ses membres et ses doctorants dans un environnement plus stimulant. **Le rôle du laboratoire Grief dans le développement de la recherche au sein de l'Ensab méritera également d'être confirmé en associant plus étroitement son responsable et ses enseignants-chercheurs à la définition du futur programme pédagogique.**

Malgré certaines difficultés, le Grief montre un réel dynamisme qui se traduit en particulier par l'organisation d'événements scientifiques et par de nombreuses publications (cf. supra). Conscient des difficultés induites par le trop grand morcellement des thématiques et la faible structuration de l'équipe, le Grief se recentre aujourd'hui autour de quatre thèmes fédérateurs dans une évolution qui devrait permettre l'intégration au laboratoire d'un plus grand nombre d'enseignants.

La place du laboratoire au sein de l'établissement mérite d'être interrogée, alors même que celle de la recherche dans les formations de l'Ensab reste à confirmer. **En ce sens, le comité souhaite que le laboratoire et ses différents axes de recherche irriguent plus clairement les problématiques des domaines d'études de master et que ses chercheurs soient étroitement associés aux enseignements relatifs à l'initiation et à la méthodologie**

⁶² Rapport d'évaluation Hcéres, 2017.

de la recherche. De même, le comité encourage l'établissement à intégrer les thématiques de recherche dans ses formations. Ce faisant, le Grief pourrait non seulement s'imposer comme un contributeur actif auprès de l'équipe pédagogique pour la mise en place d'un *continuum* LMD⁶³ à l'Ensab, mais encore participer tout aussi activement au rapprochement avec l'Unir. **Par ailleurs, le comité encourage l'Ensab à s'associer plus activement aux réseaux scientifiques et/ou pédagogiques habilités par le ministère de la Culture dans une visée stimulante susceptible de mobiliser un nombre significatif d'enseignants-chercheurs et de contribuer à la définition d'axes de recherche thématiques ou transversaux.**

Le développement de la recherche au sein de l'Ensab demeure également dépendant du recrutement d'enseignants-chercheurs habilités à diriger des recherches. L'analyse des plans de recrutement souligne en particulier la consolidation des champs disciplinaires actuellement sous dotés en titulaires que sont les champs Ville et territoires et TPCAU. Ces derniers recrutements se révéleront décisifs notamment pour l'avenir du doctorat et la sensibilisation des architectes-enseignants à l'importance de la recherche. **De plus, le comité souligne que la création, pour les enseignants titulaires, de décharges d'enseignement est essentielle afin que cette politique de développement de la recherche porte ses fruits dans une dynamique qui devra être fortement soutenue dans les années à venir.** Une véritable stratégie de soutien au développement de la recherche permettrait à l'Ensab ainsi qu'à son laboratoire de s'intégrer pleinement au sein de leur environnement universitaire régional et national.

3/ Une médiathèque riche de ses ressources documentaires et dont la place au sein de l'établissement mérite d'être confortée

Espace convivial de 420 m² proposant 50 places assises, la médiathèque est située au cœur de l'école. Composée d'une équipe de quatre documentalistes, elle met à disposition des étudiants, doctorants et enseignants de l'Ensab un fonds documentaire de plus de 30 000 ouvrages, des titres périodiques, des travaux d'étudiants, les PFE, un fonds ancien et des dossiers de presse. Ce fonds spécialisé est un pôle de référence régional dans les domaines de l'architecture, de la construction, de l'urbanisme, de l'habitat et du paysage⁶⁴.

Malgré des conditions agréables au sein de l'école et une dotation en moyens humains correspondant aux besoins, la médiathèque se trouve aujourd'hui limitée dans sa réponse aux besoins des étudiants et enseignants de l'école, et ce notamment du fait de moyens informatiques insuffisants. En effet, l'accès à distance aux ressources numériques est impossible, les postes de consultation deviennent obsolètes, le nombre de places connectées est insuffisant, l'installation du système RFID⁶⁵ lancée il y a quatre ans n'est toujours pas finalisée.

Depuis 2014, pour renforcer sa vocation pédagogique, le centre a été rattaché à la direction des études. Sa directrice participe au comité de direction élargi, ce qui lui permet d'être mieux investie dans la vie et dans les projets de l'école. Malgré une dynamique réelle⁶⁶, portée en particulier par la communication interne institutionnelle qui valorise son travail, la médiathèque a toujours quelques difficultés à trouver sa place au sein de l'école comme un lieu concourant à la pédagogie. En effet, malgré l'intégration à la direction des études, le lien avec la pédagogie n'est pas encore institutionnalisé ; il existe certes, mais il est très dépendant des initiatives individuelles des enseignants⁶⁷.

Le comité recommande à l'établissement de poursuivre et de renforcer l'intégration de la médiathèque dans les pratiques des enseignants et dans le projet pédagogique. Le comité insiste également sur la nécessité d'un effort réel en matière d'évolution numérique du centre, en lien avec la stratégie globale de l'établissement.

Enfin, au moment où l'école travaille ses liens avec le site et l'Unir, elle aura tout à gagner à intégrer dans cette réflexion la mutualisation des ressources documentaires qui comportent des contenus extérieurs (ouvrages, articles, base de données), mais aussi des ressources internes (mémoires, thèses, etc.), notamment numériques, et leur valorisation sur les plateformes en ligne (HAL, etc.), dans le cadre d'une politique numérique en lien avec les exigences de l'enseignement supérieur.

⁶³ Licence/Master/Doctorat.

⁶⁴ Données issues du RAE et du site internet de l'école.

⁶⁵ Radio-identification, de l'anglais *Radio Frequency Identification*.

⁶⁶ Site internet et page Facebook actifs, association aux projets pédagogiques (conférences, voyages d'études, workshop, journées portes ouvertes, journées nationales de l'architecture), interventions auprès des étudiants (initiation à la recherche documentaire en première année de DEEA et en première année de DEA pour la préparation du mémoire et auprès des HMONP, etc.).

⁶⁷ Entretiens.

La réussite des étudiants

1/ Une politique d'attractivité qui se renforce à tout niveau

L'attractivité intrinsèque de l'Ensab ne souffrant pas de concurrence directe sur son territoire, l'effort de publicité qu'elle fournit suffit à assurer un très grand nombre de candidats aux concours d'entrée. Avec 2 000 familles accueillies chaque année, les journées portes ouvertes sont fortement plébiscitées.

Les néo-entrants, dans leur quasi-totalité, sont admis en première année de DEEA suivant la procédure ParcoursSup. L'importante sélection qui en résulte (environ 5 % de candidatures retenues en 2020) est principalement indexée sur des critères de réussite scolaire antérieure au baccalauréat, ce qui a pour effet d'homogénéiser les cohortes. En 2020, 82 % des entrants sont issus de ParcoursSup, dont 54 % avec un baccalauréat scientifique. Aussi, même si le concours est rendu accessible à toutes les filières, l'incapacité de la formation à intégrer une plus large diversité de profils limite les possibilités de se confronter à l'altérité, tout en présentant l'avantage de contenir les taux d'abandon ou de réorientation.

Du fait du rythme de travail soutenu à l'Ensa, la vie quotidienne s'organise essentiellement autour de l'école, le site concentrant l'ensemble des activités d'étude sur une surface réduite (la surface du bâti limite la capacité d'accueil de l'établissement), c'est ainsi une forme de convivialité qui règne au sein de l'établissement. Les étudiants font état d'amitiés solides qui donnent lieu à des solidarités naturelles.

Le comité salue aussi l'action de sensibilisation de l'association Archibilisation menant un travail remarquable de sensibilisation aux études d'architecture auprès des jeunes publics. La présence sur les différents forums d'orientation, le succès des journées portes ouvertes et l'implication dans le dispositif Parcours d'excellence contribuent efficacement à ce que la formation soit identifiée auprès d'un large public.

Enfin, la récente participation aux programmes Égalité des chances en école d'architecture constitue une démarche méritoire, mais qui gagnerait à être mieux ciblée. En effet, pour seulement huit dossiers déposés, c'est une seule candidature qui a confirmé son inscription à l'Ensab.

Parmi les familles des étudiants admis, les catégories socioprofessionnelles les plus modestes sont sous-représentées. Pour autant, la proportion des étudiants boursiers de l'enseignement supérieur – 45 % en DEEA et 38 % en DEA – est proche de la moyenne nationale (38 %). Si la différence entre les deux cycles n'est pas alarmante (-7 points), elle reste assez significative pour qu'on s'interroge à son sujet.

Attentif à l'adversité matérielle et morale de ses étudiants, l'établissement s'appuie sur le dispositif de monitorat soutenu financièrement par le Mesri, qu'il additionne à ses fonds propres, pour fournir aux étudiants en difficulté financière une source de revenus non négligeable et un accompagnement individualisé. Celui-ci est réalisé par des étudiants tuteurs qui viennent en aide aux étudiants en situation de handicap ou en situation de difficulté scolaire.

La démarche sur mesure, par des parcours personnalisés, a pour objectif de s'affiner davantage au terme d'un meilleur encadrement par les équipes administratives et enseignantes. Elle est largement saluée parmi les étudiants, même si ces derniers regrettent que, pour des raisons financières, l'école ne puisse pas en faire une plus large publicité.

D'autre part, des moniteurs informatiques et dévolus à la médiathèque sont rémunérés intégralement sur les fonds propres de l'Ensab. L'attribution de ces postes prend en compte la situation financière des étudiants.

L'établissement a également permis une large mise en accessibilité de son bâtiment et s'est doté d'équipements informatiques spécialisés à destination des étudiants en situation de handicap.

Par ailleurs, la coopérative étudiante L'Appoint offre un catalogue de matériaux à prix coûtant au travers d'un catalogue en ligne. Elle expérimente par ailleurs cette année une nouvelle filiale de réemploi. Pendant la période de confinement, suivant les propositions exceptionnelles du Mesri, l'Ensab a mobilisé les fonds FSDIE⁶⁸ et CVEC pour fournir à 15 bénéficiaires une aide moyenne de 593 €. Enfin, à l'occasion du renouvellement des parcs informatiques, 23 postes de travail ont pu être fournis aux étudiants non équipés.

⁶⁸ Fonds de solidarité au développement des initiatives étudiantes.

2/ Une insertion professionnelle à bien suivre et des actions à mener pour le développement de l'entrepreneuriat

Si, d'après l'enquête réalisée par le MC en 2018, l'insertion professionnelle des jeunes diplômés des Ensa semble à première vue satisfaisante (86 % exerçant dans le domaine de l'architecture et les domaines associés), l'Ensab ne peut fournir de chiffres relatifs à la formation qu'elle dispense. Faute de moyens affectés à cette mission, l'incapacité à mettre en place un observatoire de l'insertion professionnelle des étudiants depuis la dernière évaluation par le Hcéres devient un handicap pour l'établissement. Les diplômés interrogés déclarent tous être confrontés à une réalité professionnelle inattendue et déplorent un décalage entre la formation et la profession, estimant avoir été mal informés pendant leur cursus. Alors que l'Ensab a fait le choix de supprimer les stages facultatifs en agence afin d'éviter d'entrer en concurrence avec le salariat, les jeunes diplômés regrettent de n'avoir pas pu réaliser davantage de courtes expériences professionnelles pendant leur scolarité. La préparation à l'insertion professionnelle à l'Ensab paraît donc lacunaire, ne parvenant pas véritablement à associer les milieux professionnels dans leur diversité.

Les jeunes diplômés sollicités pour témoigner de leur expérience sont d'ailleurs choisis de façon aléatoire : portraits vidéos d'anciens étudiants pour les journées portes ouvertes en virtuel sur les différents métiers de l'architecture et vidéos des projets de fin d'études filmés en juin et septembre 2020⁶⁹.

Aussi, si l'expérience associative, et plus largement l'engagement dans la vie de l'établissement pendant la scolarité, ont pu utilement préfigurer sinon dévoiler des tempéraments et des méthodes de travail en équipe, les jeunes diplômés regrettent qu'il n'y ait pas davantage de considération accordée à l'entrepreneuriat étudiant, et ce dès l'obtention de leur DEEA.

Puisque l'école ne propose aucun dispositif d'accompagnement de ce type, à l'exception de l'HMONP, le comité, au regard de l'évolution des débouchés professionnels, l'encourage à s'associer aux programmes d'entrepreneuriat proposés dans le territoire pour mieux accompagner les étudiants dans la réalisation de leur projet professionnel.

L'internationalisation des formations

Un déséquilibre entre mobilité entrante et mobilité sortante

Comme l'ont rappelé la direction de l'établissement et ses partenaires académiques internationaux, l'attractivité de l'Ensab en matière de mobilité internationale entrante des étudiants lui fait défaut tant par son positionnement géographique que par l'exiguïté de ses locaux, qui restreint ses capacités d'accueil. À cela s'ajoutent l'absence de cours en anglais et un site internet exclusivement en français. Il convient toutefois de signaler la réalisation depuis l'année dernière (2020) d'une plaquette de l'école en anglais. Le déséquilibre récurrent entre les étudiants entrants et sortants fragilise les partenariats. Le *ratio* entre les mobilités entrantes et les mobilités sortantes est en moyenne d'un à deux voire un à trois sur les dix dernières années. En effet, l'Ensab envoie en moyenne 47 étudiants par an en mobilité sortante, soit une trentaine dans les 24 établissements européens et une petite vingtaine dans les neuf établissements extraeuropéens partenaires⁷⁰. Bien que mieux inscrite dans le paysage de l'Ensab, la mobilité sortante souffre, elle aussi, du manque de cohérence avec le projet pédagogique. Là encore des dispositifs d'accompagnement existent, mais ne bénéficient pas d'une mise en cohérence ni d'un suivi institutionnel.

L'Ensab met en œuvre des dispositifs de nature à renforcer son attractivité. Elle propose à ses étudiants étrangers des cours de conversation en français pour faciliter leur apprentissage à l'école, mais aussi leur intégration. La participation régulière au cours de français est valorisée par deux crédits ECTS⁷¹. Par ailleurs, l'ouverture en 2020-2021 de l'accès à des modules d'enseignement en anglais avec l'Université Rennes 2 devrait être facilitante, mais gagnerait à être doublée d'un cadre incitatif dès le DEEA.

Soucieuse de la qualité d'accueil des étudiants internationaux, l'Ensab a conclu une convention avec le Crous, elle est donc de ce fait en mesure de leur proposer cinq logements réservés en plus de ceux qui sont ouverts à

⁶⁹ RAE, p.108.

⁷⁰ RAE, p. 98.

⁷¹ Système européen de transfert et d'accumulation de crédits — de l'anglais *European Credits Transfer System*.

l'ensemble des étudiants. Elle met également à leur disposition une offre sociale sportive et culturelle : des séances gratuites avec une psychologue ou un ostéopathe ; la participation à la vie associative, etc.

Le comité estime qu'une bonne intégration des étudiants en mobilité entrante nécessite également la mise en œuvre de méthodes pédagogiques innovantes et l'implication des enseignants. Organisés par l'école, « l'intensif »⁷² pluridisciplinaire par semestre au cours des trois années de DEEA et le workshop animé par les étudiants constituent autant de possibilités pour les étudiants en mobilité entrante de s'inscrire dans un processus inclusif.

L'absence de politique internationale en matière de mobilité entrante et sortante de la part de l'école pèse sur les différents membres de l'équipe pédagogique, étant donné que le montage de la plupart des partenariats découle de leurs relations personnelles. Au départ de ces derniers, les destinations, si elles sont maintenues, ne relèvent plus que d'une logique administrative, sans mise à profit de ces mobilités pour construire une politique internationale.

Les échanges sont ainsi conclus systématiquement au coup par coup, dans l'empressement, avec des écoles référencées. Dès lors, les étudiants ont tendance à envisager l'occasion d'une mobilité comme un « droit de partir »⁷³ sans que ce soit intégré dans une vision stratégique de leur établissement. L'exemple du label Cosmos, qui vise à la fois la création de passerelles et la mise en valeur du travail des étudiants en mobilité sortante, a du mal à se développer du fait de l'instabilité institutionnelle traversée par l'école⁷⁴.

Le comité estime que l'école gagnerait à inscrire la question des mobilités dans la stratégie de l'établissement en cohérence avec son projet pédagogique. Il lui recommande de renforcer les dispositifs d'accompagnement (mise en place d'ateliers et de séminaires dispensés en langue étrangère, valorisation des expériences de mobilités effectuées, suivi institutionnel, etc.).

DEEA

1/ Un premier cycle ayant pour vocation l'acquisition des fondamentaux de l'architecture

Le premier cycle conférant le grade de licence, ou diplôme d'études en architecture (DEEA), a pour vocation l'acquisition des fondamentaux de l'architecture, suivant une progressivité semestrielle. Il est plutôt bien structuré, au sein de l'Ensab, autour de l'enseignement du projet (analyse, conception, mise en forme) et d'un tronc commun consacré aux savoirs pour l'architecture, permettant « d'acquérir les bases d'une culture architecturale et de maîtriser le processus de conception du projet architectural selon différentes échelles et différents contextes »⁷⁵.

À l'issue de son cursus DEEA, l'étudiant doit atteindre les objectifs pédagogiques suivants :

- Savoir analyser un édifice dans ses composantes urbaines, architecturales et constructives et disposer d'une connaissance large des matériaux et des systèmes constructifs.
- Maîtriser la représentation à main levée et la géométrie descriptive et savoir représenter l'espace architectural à l'échelle la plus adaptée.
- Appréhender l'usage des outils informatiques en les articulant avec la conception architecturale.
- Pouvoir établir les éléments de base du calcul structural et thermique.
- Disposer d'une large culture architecturale historique et contemporaine.
- Savoir rédiger un texte argumenté, référencé sur une problématique architecturale⁷⁶.

⁷² Chaque semestre d'enseignement est organisé selon un séquençage spécifique. Il est prévu un temps d'enseignement dit « intensif » autour d'apprentissages particuliers, puis un temps long d'enseignement sur le semestre. Cette temporalité permet d'étaler la charge de travail de l'étudiant. Les évaluations s'inscrivent sur la totalité du semestre, les partiels pouvant être réalisés à l'issue des cours magistraux (semaine 13) ou à l'issue des travaux dirigés (semaine 16). Source : RAE, p. 60.

⁷³ Entretiens.

⁷⁴ Entretiens.

⁷⁵ Site internet de l'Ensab.

⁷⁶ RAE, p. 59.

2/ Une organisation pédagogique fondée sur l'enseignement du projet et valorisant le temps de travail personnel

Le cycle conduisant au DEEA est organisé sur trois années et en six semestres. Il est conçu comme un tronc commun, à l'exception de l'enseignement d'histoire et cultures architecturales (HCA) au semestre 5, laissant le choix à l'étudiant entre quatre propositions pédagogiques. Chaque semestre est composé de quatre unités d'enseignement (UE) :

- une UE d'enseignement du projet ;
- trois UE allouées aux savoirs pour l'architecture. Ces dernières sont consacrées à l'histoire de l'architecture et aux SHS, aux arts plastiques et à la géométrie, aux matériaux et à la construction.

Au semestre 6, une UE est consacrée à la synthèse des acquis et comprend le rapport d'études. Des enseignements d'informatique et d'anglais sont dispensés tout au long des six semestres.

La première année a un rôle d'accueil. Elle est consacrée à fonder les connaissances des étudiants et à homogénéiser, dans la mesure du possible, les différents niveaux. Il s'agit d'ouvrir le champ architectural aux étudiants, de poser les bases de la conception du projet. L'enseignement du projet en architecture, en deuxième année, poursuit l'apprentissage de la spatialité et l'exploration des thèmes fondamentaux de l'enseignement de première année. Il est complété par une approche des notions d'usage et de domesticité. L'enseignement guide l'étudiant vers l'émergence d'une méthode qui lui est propre pour le passage d'une idée à sa concrétisation spatiale. L'accent est mis sur la qualité et la pertinence de l'insertion dans l'environnement urbain et paysager. La troisième année du DEEA cherche à ouvrir le projet vers la complexité et les pratiques des métiers de l'architecture⁷⁷.

Par rapport au programme antérieur, le nouveau programme appliqué depuis l'année académique 2017-2018 propose une diminution des heures de cours magistraux au profit d'une augmentation significative des heures de travaux dirigés et valorise de manière significative le travail personnel des étudiants qui est évalué à 2016 heures sur un total de 4 200 heures.

Pour conforter les liens fondamentaux entre théorie et pratique et la transversalité entre les enseignements et répondre ainsi aux recommandations de l'évaluation Hcéres de 2015-2016, l'actuel programme pédagogique est conçu autour de thématiques communes par semestre, lesquelles pour les années du DEEA sont les suivantes : semestre 1 : l'espace ; semestre 2 : le contexte ; semestre 3 : l'habiter ; semestre 4 : le paysage ; semestre 5 : le construit ; semestre 6 : l'urbain.

Parallèlement aux séances d'ateliers, les cours théoriques fournissent aux étudiants les éléments essentiels d'une culture architecturale en étroite relation avec leur pratique du projet.

Chaque semestre d'enseignement est organisé selon un séquençage spécifique. Il est prévu un temps d'enseignement intensif puis un temps long d'enseignement étalé sur le semestre. Tous les semestres commencent par une semaine d'un enseignement d'expérimentation autour de la représentation d'abord, puis plus largement des arts visuels, les cours magistraux et les enseignements spécifiques ne commençant qu'à partir de la deuxième semaine.

Le taux de réussite des étudiants en DEEA sans redoublement varie sur les trois dernières années entre 65 % et 76 %. Le taux d'abandon est faible et concerne entre deux et dix étudiants par promotion.

Au terme des trois années, les étudiants doivent produire un rapport d'études qui prend la forme d'un bilan du parcours de DEEA et amène l'étudiant à développer des réflexions personnelles quant à ses aspirations en deuxième cycle. Si la forme de cet exercice n'est pas sans qualités, la dimension de la recherche, à laquelle l'étudiant pourrait être sensibilisé dès le semestre 6, demeure absente et de fait le rapport d'études ne semble pas assurer de liens évidents avec le deuxième cycle.

Mis en place principalement sous l'impulsion de l'administration ou des commissions concernées, l'évaluation des enseignements par les étudiants est loin d'être encore systématisée. Le règlement des études précise que : « La procédure d'évaluation des enseignements, semestrielle ou annuelle, est organisée par le directeur de l'école. L'évaluation de chaque enseignement par semestre relève de l'enseignant lui-même, sollicité ou non par les étudiants. Chaque enseignant peut proposer selon des modalités qui lui incombent une évaluation de son enseignement du semestre écoulé. Cette évaluation semestrielle est destinée uniquement à l'enseignant. L'enseignant peut toutefois décider d'en diffuser tout ou partie de la synthèse auprès des membres de la commission d'évaluation »⁷⁸. L'évaluation des enseignements par année porte, quant à elle, sur l'offre globale

⁷⁷ Site internet de l'Ensab.

⁷⁸ RAE, p. 88.

et le dispositif pédagogique général. Elle est organisée par le service des études. **Le comité recommande de consolider le dispositif d'évaluation dont l'école reconnaît elle-même certaines faiblesses : évaluation non systématique et taux de réponse très disparate en fonction de l'enseignement.**

3/ Une formation généraliste et professionnalisante

Le programme pédagogique de l'école réaffirme le principe d'une formation généraliste et professionnalisante où l'enseignement du projet en architecture conserve un rôle central et fédérateur⁷⁹. Les stages réglementaires instaurés par la réforme des études en architecture sont intégrés au programme, aussi :

- En première année, les étudiants suivent un stage de découverte dit « ouvrier et/ou de chantier », d'une durée de deux semaines, se déroulant dans tout organisme intéressant le domaine de la construction : artisanat (charpentier, maçon, peintre, etc.), entreprise générale de bâtiment, de matériaux, de rénovation.
- En deuxième année, le stage dit « de première pratique », d'une durée de quatre semaines, se déroule dans toutes les structures de conception ou de production de l'architecture, de la ville et du paysage, françaises et étrangères (agences d'architecture, d'urbanisme et de paysage, de design, bureaux d'études, services de l'État, collectivités territoriales, offices de HLM⁸⁰, sociétés d'économie mixte, conseils de l'architecture et de l'urbanisme, etc.).

À l'Ensab, le premier cycle comporte également un stage de suivi de chantier proposé dans le cadre des enseignements de la construction⁸¹.

4/ L'école favorise l'accès par validation d'acquis totale ou partielle

Depuis 2016, l'Ensab a confirmé sa volonté d'ouverture, favorisant une pluralité des profils d'étudiants admis, sans que les parcours des étudiants soient analysés par l'école selon les critères d'origines scolaires. Cette politique d'ouverture sera poursuivie. Au cours de la période de référence, les accès à l'Ensab par validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels ont augmenté (de 14 admis en 2017 à 28 en 2020)⁸², participant à la diversification des cohortes d'étudiants⁸³.

5/ Suivi de l'insertion professionnelle des diplômés

Le diplôme à bac +3 constitue la première étape du diplôme d'État d'architecte (DEA), mais ne constitue pas, en soi, un diplôme professionnalisant. En moyenne, chaque année, plus de 90 % des effectifs de troisième année intègrent un DEA à l'Ensab.

L'école mentionne, dans son RAE, une option qui consisterait à viser une insertion professionnelle immédiate après le diplôme. Cette hypothèse obligerait à réinterroger tous les cycles de formation jusqu'au DEA, mais elle débouche sur le constat qu'une licence professionnelle d'architecture ne serait pas plébiscitée par les représentants de la profession⁸⁴.

6/ Conclusions du DEEA

Les points forts :

- Le cycle offre tous les fondamentaux nécessaires à la constitution du socle des enseignements à la formation d'architecte.
- La conception du programme autour de thématiques communes.
- Le séquençage de l'enseignement au sein de chaque semestre.

Les points faibles :

- L'absence de la sensibilisation effective à la recherche dans la formation ainsi que l'insuffisance du lien avec les activités du laboratoire Grief.
- Un dispositif d'évaluation des enseignements non systématique.

⁷⁹ RAE, p. 58.

⁸⁰ Habitation à loyer modéré.

⁸¹ RAE, p. 60.

⁸² RAE, p. 84.

⁸³ RAE, p. 89.

⁸⁴ RAE, p. 87.

DEA

1/ Une offre de formation diversifiée qui manque de structuration

Les enseignements du deuxième cycle doivent permettre à l'étudiant de maîtriser la conception d'un projet architectural dans toute sa complexité et dans des situations et des échelles variées. L'acquisition de méthodes et de concepts susceptibles de nourrir une analyse critique se révèle également essentielle ; raison pour laquelle le deuxième cycle met particulièrement l'accent sur le dialogue entre la construction d'une pensée théorique et la pratique architecturale. À l'issue de son cursus DEA, l'étudiant doit atteindre les objectifs pédagogiques suivants :

- Avoir acquis une approche de la complexité du domaine de l'architecture et des métiers de l'architecture.
- Savoir énoncer de manière claire et synthétique les enjeux d'une situation de projet.
- Maîtriser ses propres outils de représentation manuels et numériques 2D et 3D.
- Disposer des outils de base de la construction, des études thermiques, lumière et acoustique.
- Être autonome dans l'élaboration d'un projet architectural articulant les échelles paysagères, urbaines, architecturales et constructives, et dans la construction d'un sujet de recherche.
- Pouvoir rédiger un mémoire argumenté et référencé, visant l'originalité.
- Maîtriser une langue étrangère.

Le deuxième cycle repose sur la définition d'un parcours optionnel de l'étudiant qui construit son projet pédagogique autour de trois UE principales (projet, initiation à la recherche et enseignements ouvrants sur les problématiques contemporaines). Outre les enseignements relatifs à la théorie de l'architecture, dont la mutualisation doit être soulignée, l'offre de formation propose également des enseignements de construction, de droit et d'anglais.

2/ Un enseignement de projet en phase avec les enjeux contemporains, mais qui tend vers une certaine dispersion

L'offre en ateliers de projet en DEA se révèle de qualité, diversifiée et recouvre l'ensemble des enjeux contemporains avec des développements particuliers dans les champs sociaux, techniques, mais aussi environnementaux, dernier axe qui a pris une importance décisive ces dernières années. Toutefois, les trois thématiques transversales — Architecture et processus de conception, Architecture, territoires et paysage et Architecture, patrimoine et écoconstruction — autour desquelles s'organisent l'ensemble des ateliers de projet ne suffisent visiblement pas à structurer clairement les deux années de DEA qui accusent une trop grande dispersion thématique et disciplinaire et cette dernière remarque vaut également pour les séminaires et les cours transversaux. Ces différents enseignements tendent en effet à se développer indépendamment, sans chercher à susciter des liens — ne serait-ce que thématique — ou à travailler sur des complémentarités. Il en résulte une réelle difficulté à appréhender l'offre globale de formation en deuxième cycle.

La dimension territoriale constitue assurément l'un des points forts de l'enseignement de projet au niveau du DEA et se traduit par la formalisation de conventions avec des collectivités territoriales et des partenaires culturels de la région rennaise dans une dynamique stimulante. Cette approche pédagogique permet d'immerger les étudiants dans des situations de projet revêtant une certaine complexité, notamment pour tout ce qui relève de l'analyse de l'existant et de celle du jeu des acteurs. Ces différents projets, qui reposent essentiellement sur des initiatives individuelles, ne préjugent pas de la définition par l'Ensab d'une véritable stratégie de développement qui détermine des priorités notamment au regard de ses partenaires institutionnels, académiques et culturels. Une telle démarche stratégique permettra à l'Ensab d'apparaître comme un acteur essentiel de la promotion de l'architecture sur le territoire régional.

3/ Un parcours d'initiation à la recherche qui manque de lisibilité

Le parcours d'initiation à la recherche proposé en DEA demeure peu lisible dans le programme pédagogique et méritera certainement d'être mieux identifié, notamment à la faveur d'enseignements mutualisés à destination de l'ensemble de la promotion de première année de DEA. Si le choix de développer un enseignement d'initiation à la recherche spécifique à chaque séminaire permet à l'étudiant d'approfondir des méthodologies propres, une telle approche ne doit pas occulter la nécessaire sensibilisation à la diversité du champ de la recherche en architecture.

L'initiation à la recherche se révèle également trop dissociée du mémoire de DEA développé en deuxième année alors que la sensibilisation à la recherche et la définition d'un sujet de DEA doivent nécessairement se répondre. De même, la « mention recherche » n'est pas suffisamment valorisée. Or, cet exercice

d'approfondissement est susceptible de conduire l'étudiant jusqu'au doctorat. **L'initiation à la recherche se doit également de refléter les activités développées au sein du laboratoire de l'école et doit être conçue en étroite collaboration avec ses chercheurs comme cela a été mentionné plus haut ; ce module d'enseignement devant être pris en charge par des enseignants rompus à la recherche.** Cette dernière remarque rejoint nécessairement les questions soulevées par l'absence de *continuum* LMD à l'Ensab qui tend à isoler les éléments qui relèvent de la recherche au sein des formations.

4/ Une offre de séminaires à redéfinir

L'offre de séminaires se développe sur les semestres 7, 8 et 9, les séminaires des semestres 7 et 9 étant mutualisés entre les première et deuxième années de DEA. Les étudiants de première année doivent ainsi choisir deux séminaires chaque semestre, un seul en deuxième année au premier semestre. L'offre de séminaires en DEA ne comprend pas moins de dix enseignements mutualisés aux semestres 7 et 9 et cinq séminaires au semestre 8. Le comité note une certaine ambiguïté dans la définition même des séminaires qui se différencient peu des autres cours proposés au niveau DEA. Dans la perspective du prochain programme pédagogique, il conviendra de repenser une telle offre — la consolider en la réduisant — en lien avec les thèmes développés au sein des domaines d'études du DEA (Architecture et processus de conception ; Architecture, territoire et paysage, Architecture, patrimoine et écoconstruction) et les axes du laboratoire ; l'offre de séminaires en DEA devant apparaître plus clairement dans le programme pédagogique et il en va de même de l'offre des cours optionnels dont le lien avec les séminaires en particulier n'est pas évident.

L'offre de formation en deuxième cycle tend à une dispersion structurelle et thématique qui rend l'affichage et l'intelligence du programme pédagogique particulièrement complexes.

De toute évidence, les thématiques des domaines d'études du DEA devront être également repensées pour fédérer plus largement les équipes et induire une plus grande pluridisciplinarité. L'effort de clarification — en cours — des thématiques du DEA pour former des groupes de travail plus structurés permettra d'assurer un meilleur encadrement des mémoires comme des PFE. En outre, le lien entre le PFE et le mémoire — qui peut se révéler des plus pertinents — n'apparaît absolument pas dans le programme pédagogique. Or, le dialogue entre les deux exercices prédispose souvent l'étudiant à développer une démarche de recherche susceptible de le conduire à présenter une mention recherche ; le PFE et le mémoire ne constituant pas des exercices complètement autonomes.

Enfin, l'absence d'un séminaire à coloration TPCAU surprend alors que les autres champs disciplinaires (HCA, STA, ATR, SHS)⁸⁵ ont développé ces dernières années une offre de séminaires thématiques très complète ; en ce sens, l'enseignement E712 Théorie de l'architecture pourrait être transformé en séminaire Architecture. **Il y a lieu de souhaiter aussi que l'enseignement de la construction, développé en semestres 7 et 8, se poursuive sinon jusqu'en semestre 10, du moins en semestre 9, au vu des difficultés que rencontrent les étudiants pour formaliser, d'un point de vue constructif, leurs spéculations en matière de projet dans le cadre du PFE.**

5/ Une évaluation du deuxième cycle qui reste à entreprendre

L'évaluation des formations comme celle des parcours des étudiants restent à entreprendre dans la perspective d'une refonte du programme pédagogique des deux années de DEA et cette question revêt une importance majeure au regard du caractère professionnalisant du deuxième cycle. Il en va de même des années de césure, des séjours des étudiants en *Erasmus+* comme de la gestion des stages au niveau DEA, qui tendent à fragiliser les équilibres pédagogiques, notamment en première année de ce diplôme. La question des rythmes par semestre partagé et par année est également soulevée par l'établissement dans son RAE⁸⁶. Cette réflexion doit prendre en compte les questions spécifiques soulevées par l'insertion professionnelle des diplômés ainsi que les enjeux propres à l'HMONP.

6/ Conclusions du DEA

Les points forts :

- Une offre d'ateliers qui assure aux enseignements de projet une place prédominante au sein du deuxième cycle.
- Une offre d'ateliers de projet diversifiée qui se fait l'écho du foisonnement pédagogique de l'Ensab.

⁸⁵ HCA : Histoire et cultures architecturales ; STA : Sciences et techniques de l'architecture ; ATR : Arts et techniques de la représentation ; SHS : Sciences humaines et sociales.

⁸⁶ RAE, p. 66.

Les points faibles :

- Un parcours d'initiation à la recherche qui reste à finaliser.
- Une offre de séminaires trop diversifiée qui nuit à la lisibilité de l'offre pédagogique et à sa finalité propre.

Conclusion : formation et diplômes

La reformulation du cycle conduisant à l'obtention du DEA est probante malgré quelques fragilités identifiées par l'école dans son RAE⁸⁷ et liées principalement au besoin de consolidation :

- de la transversalité des enseignements, pour laquelle les efforts consentis par l'école devront être poursuivis ;
- de l'identité de l'école par la valorisation de certaines thématiques ou colorations fortes et propres à l'Ensab comme les questions de représentation (manuelle et informatique), le programme du logement et la notion d'habiter, ou encore les transitions écologique et numérique.

Par ailleurs, le rapport d'études prend la forme d'un bilan du parcours de DEEA et amène l'étudiant à développer des réflexions personnelles quant à ses aspirations en DEA. Si la forme de cet exercice n'est pas sans qualités, la dimension de la recherche, à laquelle l'étudiant devrait être sensibilisé, demeure quasiment absente durant les années de DEEA.

Les liens entre le premier et le deuxième cycles n'apparaissent pas clairement dans l'offre de formation et ce constat nuit à la compréhension de la progressivité des formations, le deuxième cycle tendant à se développer de manière autonome. D'un point de vue général, la structuration de ce dernier paraît également plus fragile que celle du premier cycle et surtout beaucoup moins cohérente. Dans le cadre du prochain programme pédagogique, sa refonte permettrait de réorganiser les enseignements autour des trois domaines d'études de DEA (Architecture et processus de conception ; Architecture, territoire et paysage ; Architecture, patrimoine et écoconstruction), à des fins d'efficacité pédagogique, mais aussi dans l'idée d'induire un dialogue entre le projet et le mémoire tout en réduisant la fracture entre l'enseignement du projet et la recherche. Cette évolution permettra en outre de déboucher sur une vision plus globalisante de la formation et des programmes d'autant que l'analyse des différents enseignements souligne la faible collaboration des enseignants du champ TPCAU avec leurs collègues des autres disciplines. Il en résulte un certain isolement de l'enseignement du projet au détriment de la nécessaire recherche de transversalité et de pluridisciplinarité.

Recommandations valables pour les DEEA et DEA

- Intégrer une réelle sensibilisation à la recherche en fin de premier cycle et promouvoir un parcours d'initiation à la recherche en faveur du deuxième cycle.
- Poursuivre la réflexion sur le rapport d'études, laquelle doit poser la question de la continuité implicite du parcours de l'étudiant entre le premier et le deuxième cycle.
- Poursuivre la réflexion sur la valorisation de thématiques ou colorations fortes et propres à l'Ensab.
- Consolider et systématiser le dispositif d'évaluation des enseignements par les étudiants.
- Améliorer la visibilité entre les deux cycles pour que l'étudiant prenne la véritable mesure de la cohérence de son parcours, de sa complémentarité et de sa progressivité.
- Faire en sorte que l'étudiant appréhende mieux les enjeux à venir, et ce dès la fin du semestre 6, en refondant en particulier le rapport d'études qui, par-delà sa finalité rétrospective, pourrait être considéré comme un outil prospectif assurant une véritable transition avec le cycle suivant.
- Restructurer l'offre d'ateliers et de séminaires en deuxième cycle autour des domaines d'études de DEA dans le dessein de gagner en pertinence et en clarté.

⁸⁷ RAE, p. 61.

Conclusion générale

La présente campagne d'évaluation a été l'occasion d'une réflexion approfondie sur les orientations stratégiques de l'école, sur sa politique de site et sa place dans l'écosystème universitaire rennais — lui-même en pleine mutation —, ainsi que sur ses thèmes d'études et de recherche (renouvellement urbain, réinvestissement du patrimoine, mise en œuvre d'une stratégie urbaine et foncière auprès des collectivités, etc.).

Bien que les instances issues de l'application des décrets de 2018 aient été soumises à des élections et des évolutions, qui ont donné lieu à des prises de responsabilités, à une dynamique d'équipe et à une association plus étroite des étudiants, la normalisation des activités des nouvelles commissions et instances et la mise en œuvre du projet immobilier restent des défis dont l'école comprend bien les enjeux. De même, les taux de participation faibles aux élections étudiantes ont été signalés par plusieurs acteurs de l'école. Ils résultent entre autres des nouvelles modalités de représentation des étudiants aux instances et commissions et des conditions difficiles d'exercice de cette charge (manque de dispositifs structurels, absence de supports pédagogiques sur le rôle de l'élu et manque d'accompagnement durant le mandat).

La recherche, et à travers elle la place du Grief, souffrent d'une absence de stratégie d'établissement, notamment dans le cadre de la réflexion d'adhésion à l'Unir et des nouvelles modalités de partenariats et de collaborations. Cependant, le doctorat reste l'un des points forts de l'établissement, qui en valorise l'insertion dans le paysage rennais de l'ESR.

L'établissement bénéficie d'une assise territoriale solide fondée sur la reconnaissance par les acteurs politiques, culturels et académiques, de ses apports en savoirs et savoir-faire. Il se trouve notamment sollicité pour répondre à des attentes fortes des partenaires.

L'ouverture de l'école aux différentes échelles, locale, régionale, nationale, européenne et internationale, doit être recherchée plus rationnellement.

Le comité a la conviction que l'Ensab a traversé durant la période de référence une époque de profond renouvellement et qu'elle a su rebondir en lançant un nouveau chantier pluriannuel de développement. Le comité l'encourage à activer davantage ses initiatives en faveur du dialogue social et de la participation de la communauté aux choix stratégiques de l'établissement afin d'assurer un rayonnement et un développement concerté et partagé.

1/ Les points forts

- Attractivité territoriale qui se manifeste par de fortes attentes des partenaires.
- Un dialogue social et une atmosphère saine, apaisée et constructive témoignant d'une bonne entente entre administration et enseignants.
- Un engagement de l'ensemble des personnels (administratifs et enseignants) en faveur du futur de l'école.
- Qualité de l'encadrement et attention portée à la qualité de vie des étudiants.
- Un premier cycle (DEEA) qui offre tous les fondamentaux nécessaires à la constitution du socle des enseignements à la formation d'architecte et une offre d'ateliers riche en second cycle (DEA).
- La compétence et le dynamisme des services administratifs.

2/ Les points faibles

- Une identité à affirmer, en adéquation avec les choix stratégiques de l'établissement.
- Un décalage important entre les ambitions de l'école et les moyens humains, financiers et immobiliers, ainsi que les infrastructures dont elle dispose.
- Un manque d'articulation et de lisibilité entre les formations et la recherche.
- Des actions à l'international qui manquent de structuration et d'institutionnalisation.
- Faiblesse et inadéquation des outils du numérique.
- Faiblesse du positionnement et de la professionnalisation des services techniques.

3/ Les recommandations

- Valoriser la situation urbaine de l'école, profondément inscrite dans la ville, afin d'affirmer son identité et son positionnement au sein de l'environnement institutionnel et académique rennais.

- Poursuivre la politique d'intégration académique et scientifique dans le cadre de la politique de site (Unir).
- Construire un véritable *continuum* LMD structuré en adéquation avec les axes de recherche depuis la licence jusqu'au doctorat.
- Inscrire l'ouverture à l'international (mobilités, partenariats, recherche) dans le cadre d'une stratégie partagée au sein de la communauté de l'école et concertée dans le cadre de la politique de site.
- Engager très rapidement une démarche concertée autour des usages du numérique en vue de l'élaboration d'un schéma directeur dans ce domaine.

Liste des sigles

A

ATR Arts et techniques de la représentation

B

BDA Bureau des arts

BDE Bureau des élèves

C

CA Conseil d'administration

CAUE Conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement

CCI Chambre de commerce et d'industrie

CDI Contrat à durée indéterminée

CEVE Commission des études et de la vie étudiante

CFVE Commission des formations et de la vie étudiante

CGE Conférence des grandes écoles

Cifre Convention industrielle de formation par la recherche

CNRS Centre national de la recherche scientifique

Comex Comité exécutif

Comue Communautés d'universités et établissements

Covid-19 Maladie à coronavirus 2019 — de l'anglais *Coronavirus Disease 2019*

CPER Contrat de plan État-Région

CPR Commission de la pédagogie et de la recherche

CPS Conseil pédagogique et scientifique

CR Commission recherche

Crous Centre régional des œuvres universitaires et scolaires

CSE Comité social et économique

CVEC Contribution de la vie étudiante et de campus

D

DEA Diplôme d'État d'architecte

DEEA Diplôme d'études en architecture

E

ECTS Système européen de transfert et d'accumulation de crédits — de l'anglais *European Credits Transfer System*

ED École doctorale

Ensa École nationale supérieure d'architecture

Ensab École nationale supérieure d'architecture de Bretagne

ESR Enseignement supérieur et recherche

Erasmus+ *European Community Action Scheme for the Mobility of University Students*

ETD Équivalent travaux dirigés

ETP Équivalent temps plein

EUR GS-CAPS École universitaire de recherche, Approches créatives de l'espace public (de l'anglais *Graduate School – Creative Approaches to Public Space*)

F

FSDIE Fonds de solidarité au développement des initiatives étudiantes

G

Grief Groupe de recherche sur l'invention et l'évolution des formes

H

Hcéres	Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur
HCA	Histoire et cultures architecturales
HDR	Habilitation à diriger des recherches
Hensa20	Histoire de l'enseignement de l'architecture au XXe siècle
HLM	Habitation à loyer modéré
HMONP	Habilitation à exercer la maîtrise d'œuvre en son nom propre
HTCA	Histoire, théories et critique de l'architecture
HTD	Heure équivalent travaux dirigés

I

IAUR	Institut d'aménagement et d'urbanisme de Rennes
I dex	Initiative d'excellence
Insa	Institut national des sciences appliquées

L

LMD	Licence/Master/Doctorat
-----	-------------------------

M

MC	Ministère de la Culture
Mesri	Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation
MOUI	Maîtrise d'ouvrage urbaine et immobilière (master)
MSHB	Maison des sciences de l'Homme de Bretagne

P

PFE	Projet de fin d'études
-----	------------------------

R

RAE	Rapport d'autoévaluation
RH	Ressources humaines
RFID	Radio-identification — de l'anglais <i>Radio Frequency Identification</i>

S

SHS	Sciences humaines et sociales
STA	Sciences et techniques de l'architecture

T

TTC	Toutes taxes comprises
TPCAU	Théories et pratiques de la conception architecturale et urbaine

U

UBL	Université Bretagne Loire
UE	Unité d'enseignement
UFR	Unité de formation et de recherche
UMR	Unité mixte de recherche
Uneap	Union nationale des étudiants en architecture et paysage
Unir	Université de Rennes (projet)

Observations du directeur



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Egalité
Fraternité*



Le directeur de
l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Bretagne

à :

Monsieur le Président du collège du Haut Conseil de
l'Evaluation de la Recherche et de l'Enseignement
supérieur (Hcéres)

et

Madame la Présidente du Comité d'évaluation du Hcéres

Dossier suivi par :

Didier Briand
Directeur
Tél : 02 99 29 68 12

Référence / Objet

Evaluation HCERES Vague B
Rapport définitif d'évaluation
Observations de l'établissement

Rennes, le 12 juillet 2021

Le Comité d'experts en charge de l'évaluation de l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Bretagne (ENSAB) a procédé à une visite de notre établissement, en distanciel, du 25 au 27 janvier dernier. Nous regrettons vivement que les conditions sanitaires ne nous aient pas permis d'accueillir la délégation du Hcéres dans nos locaux.

Une démarche collective :

L'évaluation par le Hcéres et la refondation du programme pédagogique en prévision d'une nouvelle accréditation de ses diplômes ont conduit l'ENSAB à interroger autant sa stratégie d'établissement d'enseignement supérieur et de recherche, que sa pédagogie.

Dans un premier temps, les représentants des étudiants, les enseignants et les agents se sont largement mobilisés dans une démarche collective d'auto-évaluation. Celle-ci a permis d'aboutir à la formalisation d'un diagnostic partagé, étape essentielle de tout processus d'amélioration de la qualité.

La contribution des instances de gouvernance à la réalisation et au partage de l'auto évaluation (conseil d'administration, conseil pédagogique et scientifique notamment...), a confirmé que les nouvelles modalités de gouvernance résultant de la réforme de l'enseignement de l'architecture de 2018, étaient efficaces à l'ENSAB.

Le comité d'experts a porté un intérêt particulier à ce diagnostic, identifié comme un ensemble de références partagées dans l'Ecole concernant aussi bien les objectifs pédagogiques fondamentaux, que le bien être étudiant et encore des valeurs éthiques (la prévention des violences sexuelles et sexistes, la lutte contre toute forme de discrimination ou encore l'égalité entre les femmes et les hommes...).

Ensuite, la qualité des échanges lors des auditions témoignent de l'attention bienveillante que les experts ont bien voulu porter à l'ENSAB. Le rapport d'évaluation produit par le groupe d'experts, dont la qualité des analyses et la pertinence des recommandations ont été relevées par les différentes communautés de l'Ecole, constitue un cadre de références essentiel pour consolider la stratégie de l'ENSAB pour l'avenir, tant en ce qui concerne la modernisation de l'établissement que la qualité de l'offre de formation.

Les enjeux d'une politique de site confortée et d'un ancrage territorial en questionnement :

Depuis la précédente évaluation, le comité d'expert constate que l'ENSAB conforte sa place parmi les établissements d'enseignement supérieur rennais. Plusieurs parcours de formation partagés avec l'université, la co-délivrance du doctorat, la bi-diplomation avec l'INSA et encore l'implication de l'ENSAB dans la construction de l'EUR-GS-CAPS, témoignent de la politique de site volontaire conduite par l'Ecole.

Tout en conservant son autonomie administrative, l'ENSAB devra inscrire ses axes stratégiques de développement en cohérence avec les thématiques et les projets partagés avec ses partenaires. L'Ecole réaffirme ainsi sa volonté d'intégrer la future Université de Rennes (UniR) avec un statut d'associé renforcé, sur le point d'être reconnu, dès que les modalités de gouvernance de l'UniR seront consolidées. Les retombées de cette reconnaissance pour l'ENSAB seront essentielles pour développer la recherche et des offres pluridisciplinaires de parcours diversifiés pour les étudiants, favoriser l'ouverture et le rayonnement de l'Ecole à l'international et améliorer la vie étudiante, notamment.

Les experts du Hcéres ont aussi fait le constat d'un bon ancrage territorial, dont témoignent plusieurs partenariats avec des collectivités et établissements publics. Cette reconnaissance des acteurs institutionnels est nécessaire d'un point de vue pédagogique pour inscrire la formation des étudiants dans les réalités politiques et économiques de leur territoire. De plus, les travaux pédagogiques conduits en partenariat avec les collectivités partenaires confortent l'évidence de la pérennisation de l'Ecole, en Bretagne, sur son site rennais. C'est aussi un atout essentiel pour l'établissement, dont la stratégie de développement s'inscrit nécessairement dans son paysage institutionnel. En effet, le soutien financier des collectivités partenaires, aux côtés de l'Etat, sera indispensable à la réalisation du programme d'extension de l'Ecole, dont la nécessité a été reconnue par les experts du Hcéres.

Ces partenariats nécessitent un cadre conventionnel qui doit être réinterrogé, élargi à de nouveaux partenaires et dans la pluriannualité. Les concertations sont d'ores et déjà engagées avec Rennes Métropole et la Région, notamment.

Enfin, les experts s'interrogent sur les relations de l'ENSAB avec les milieux professionnels locaux dont ils encouragent le développement.

Un pilotage interne au service de la stratégie de développement de l'établissement :

Le comité d'experts a bien identifié le lien existant entre les instances de gouvernance de l'Ecole d'une part et avec son administration d'autre part, tout en relevant l'instabilité de sa direction. Malgré le caractère chronophage des fonctions de représentation, la vie démocratique est pleinement exercée, y compris dans les instances paritaires qui contribuent au maintien d'un dialogue social nourri à l'ENSAB. Cette dynamique des instances sera entretenue.

Le comité d'experts relève davantage une distance entre les membres des différentes communautés de l'Ecole et leurs représentants, défavorable à un climat social apaisé. Le Comité préconise une attention particulière à la communication des décisions des instances. Cette recommandation sera suivie.

Le Comité relève aussi l'absence de politiques structurées d'amélioration et de progrès pilotées par la direction, qu'elle concerne notamment la qualité des services aux utilisateurs ou la préservation de l'environnement dans une démarche de développement durable... Les recommandations concernant le pilotage de l'établissement seront mises en œuvre, qu'elles concernent l'organisation des services, la formation des personnels, la déclinaison d'objectifs et l'évaluation des résultats...

Quelques sujets identifiés par les experts doivent être traités prioritairement et notamment :

- Le renforcement de l'encadrement et le soutien aux encadrants ;
- La séparation des missions des services techniques entre, d'une part un périmètre numérique et informatique, compris son encadrement par un responsable métier, et d'autre part les fonctions immobilières, compris la sécurité et la sûreté des usagers, la maintenance du bâti et le projet d'extension des bâtiments ;
- Le pilotage de la stratégie numérique, rapprochant bilan des usages et stratégie de développement (reprise du schéma directeur informatique et réactivation de la commission informatique...) ;
- La diversification des ressources pour consolider la situation financière de l'Ecole et renforcer son autonomie.

Ces recommandations seront formalisées dans la stratégie de développement de l'établissement et mises en œuvre prioritairement, sous réserve toutefois que les moyens nécessaires et notamment en ressources humaines, soient apportés par la Tutelle.

La vie étudiante et vie démocratique

Comme dans d'autres ENSA, les étudiants ont exprimé leurs difficultés résultant notamment d'une charge de travail importante. Ils reconnaissent toutefois l'attention portée par l'administration à leur santé physique et mentale et à leur qualité de vie. Ces retours positifs encouragent l'Ecole à poursuivre ses actions pour le bien-être étudiant. Ainsi, l'amélioration des conditions de restauration des étudiants, sur site, est un projet prioritaire, mais dont la résolution sera limitée aux moyens dont l'Ecole dispose. Le développement des pratiques sportives doit aussi être soutenu. Sur ces deux sujets notamment, l'Ecole doit chercher le soutien des autres établissements, dans le cadre de sa politique de site.

L'ENSAB est riche d'une vie associative étudiante dynamique et variée. L'Ecole pourvoit à l'essentiel des besoins matériels des associations. Pourtant, le Comité estime que la participation et l'implication des étudiants demeurent fragiles. Il encourage l'établissement à mieux valoriser l'engagement des étudiants, à leur offrir du temps, ainsi que des locaux et un soutien en formation des responsables associatifs. Une meilleure reconnaissance des acquis par l'étudiant qui s'implique dans les instances de l'école ou dans la vie associative est un sujet aujourd'hui débattu dans les instances pédagogiques.

L'ENSAB sera attentive à la permanence et à la qualité du dialogue avec les représentants des étudiants. Il est prioritaire de conforter la reconnaissance des étudiants qui s'engagent, de les former à hauteur de leurs prises de responsabilités et de faciliter la concrétisation de leurs projets.

La recherche à l'ENSAB :

La recherche à l'ENSAB est en voie de consolidation. Le nombre d'enseignants chercheurs est en augmentation constante depuis la précédente évaluation du Hcéres. L'Ecole accueille aujourd'hui 4 doctorants alors qu'elle n'en formait pas en 2016. Pourtant les experts déplorent une trop grande dispersion des thématiques du GRIEF et l'insuffisance de liens entre les domaines d'études actuels en master et les axes de recherche du laboratoire. Ils regrettent aussi l'absence de sujets plus techniques, ainsi qu'une meilleure valorisation des pratiques professionnelles de l'architecture. Si la « taille critique » du laboratoire explique ces constats, les recommandations des experts visent à conforter le nombre de chercheurs et à ouvrir le laboratoire à de nouvelles thématiques. Pour les experts, l'Ecole doit construire un véritable continuum de formation de la licence au doctorat, fondé sur la formation à, et par la recherche, ses enseignements étant assurés par des enseignants chercheurs. Ils recommandent notamment de faire apparaître plus clairement le mémoire avec « mention recherche ».

Le rôle du centre de documentation devrait aussi être davantage intégré dans les pratiques d'enseignement et de la recherche, partie intégrante du projet pédagogique de l'ENSAB.

Ces préconisations ont été largement débattues par les (nombreux) enseignants qui se sont impliqués dans la refondation du programme pédagogique.

Valorisation culturelle et internationale

La diffusion de la culture architecturale et technique recouvre plusieurs médias. L'Ecole affiche une politique de publication dynamique, notamment à l'initiative des enseignants chercheurs, qui cible davantage un lectorat de spécialistes. L'amplification de la politique éditoriale de l'ENSAB conduira à s'interroger sur le contenu des publications, leurs modalités de diffusion et les ressources notamment financières nécessaires. Le Comité admet aussi les efforts significatifs réalisés par l'Ecole pour promouvoir et diffuser la culture scientifique architecturale notamment auprès des étudiants. Il encourage aussi l'Ecole à consolider ses partenariats pour proposer une offre diversifiée, rencontrer un public plus large et augmenter ses moyens de diffusion et de communication. D'ores et déjà, il a été convenu avec les acteurs locaux de la culture architecturale et urbaine et les collectivités locales impliquées, qu'une programmation annuelle concertée sera recherchée dans un cadre conventionnel, dès 2022.

Pour les experts du Hcéres, la politique internationale de l'Ecole n'est pas clairement explicitée, les axes stratégiques ne sont pas identifiés, ni les processus de sa mise en œuvre. Les mobilités sortantes sont très supérieures aux mobilités entrantes. L'Ecole n'est pas visible à l'internationale et ne propose des parcours de formation qu'aux étudiants francophones. Aussi, les partenariats existants doivent être évalués et leurs mises en cohérence avec le projet de formation et de recherche de l'ENSAB est à faire.

Pour développer ses ambitions internationales, l'ENSAB dispose au moins de deux leviers :

- L'offre pédagogique devra proposer un parcours de formation en anglais (atelier, séminaires...), avec un contenu lisible, pour améliorer l'attractivité de l'ENSAB auprès des étudiants étrangers ;
- L'inscription de l'ENSAB, partie intégrante de l'offre de l'ESR du site rennais, confortera sa visibilité internationale.

La licence et le DEA :

Le Comité d'experts constate que le programme mis en œuvre depuis 2017 renforce les liens entre théorie et pratique, ainsi que la transversalité entre les enseignements, conformément à ses recommandations antérieures. Ils considèrent aussi que le cycle licence offre tous les fondamentaux nécessaires à la constitution du socle de la formation d'architecte. C'est pourquoi, la conception du nouveau programme reste centrée sur l'enseignement du projet et autour de thématiques communes à toutes les disciplines, avec un séquençage par semestre, principes considérés comme des points forts par le comité d'experts.

Les points faibles soulevés par les experts sont aussi pris en considération dans les améliorations apportées lors de la refondation du programme pédagogique et notamment :

- Au cours du cycle licence, les étudiants devront expérimenter certaines méthodes de la recherche (identification des sources, recueils de données, analyses et restitutions écrites), en lien avec l'équipe du centre de documentation. Pour valider leur licence, les étudiants devront produire un article de type scientifique, rendant compte d'un travail de recherche sur un objet ou un corpus de leur choix.
- La nouvelle offre de formation prévoit une harmonisation des différentes méthodes d'évaluation (oraux, examens écrits sur table, dossiers, rendus de projets, etc.) conforme à une approche de l'enseignement par compétences. Cette démarche sera renforcée, en licence, par le nouveau rôle confié aux enseignants coordinateurs de semestres. Une clarification des attendus, explicités dès le début du semestre aux étudiants, vise à dépasser une simple notation. L'objectif est que l'évaluation devienne aussi un outil pour les étudiants pour orienter leur parcours de formation.
- La nouvelle offre de formation, en cours de finalisation pour septembre 2022, visent à corriger l'absence de lien entre le 1er et le 2ème cycle, relevé par les experts comme nuisant à la compréhension de la progressivité des formations. La mise en place de l'approche par compétences (déclinées en acquis d'apprentissage spécifiques à chaque enseignement) doit permettre de clarifier des objectifs pédagogiques communs entre des champs disciplinaires différents, de conforter la progressivité dans les enseignements, et d'explicitier des modalités d'évaluation partagées. Au semestre 6, la dimension prospective du rapport d'études sera accentuée et l'exercice anticipé dans le calendrier pédagogique, en cohérence avec les calendriers des inscriptions de l'enseignement supérieur.

Le Master et le DEA :

Le cycle Master conforte l'apprentissage par les étudiants de la conception de projets. Les offres thématiques actuelles en ateliers de projets sont jugées de qualité et diversifiées à l'ENSAB, recouvrant des enjeux contemporains, mais qui manquent de structuration et de cohérence. La pédagogie, notamment en cycle Master, profite de l'ancrage territorial de l'Ecole, mais les enseignements proposés apparaissent trop dispersés, nuisant à la lisibilité de l'offre pédagogique globale et à sa finalité propre. Enfin, le parcours d'initiation à la recherche en cycle Master reste à finaliser, selon les experts.

Les recommandations du comité d'experts pour le Master ont été prises en compte dans le nouveau programme pédagogique présenté en appui de la demande d'accréditation du DEA :

- La structuration du cycle par domaines d'études, initiée dans le programme actuel sans être finalisée, a été retenue comme principe fondateur. Quatre domaines d'études sont créés, fondés chacun sur des enseignements mis en cohérence : ateliers de projets, séminaires d'initiation à la recherche et enseignements d'approfondissements spécifiques.
- L'initiation à la recherche se poursuit lors des séminaires créés dans chaque domaine d'étude. Les objectifs visent à faire expérimenter aux étudiants les diverses formes de la recherche. Ils seront encadrés par au moins un enseignant docteur, avec l'appui d'une équipe pluridisciplinaire.
- Par rapport au programme actuel, le parcours de la mention recherche au diplôme est également repensée dans l'objectif de mieux accompagner un nombre plus important d'étudiants à partir de la M2. De plus, ces étudiants seront encouragés à réaliser un stage ou une immersion en laboratoire de recherche (le GRIEF ou des laboratoires partenaires), ou en agence (si leur sujet relève de la recherche-action ou de la recherche-création).

Enfin, pour faciliter l'insertion professionnelle des étudiants, préoccupation forte des experts du Hcéres, un nouveau cours de découverte des professionnalisations possibles après le diplôme d'État d'architecte sera proposé aux étudiants de Master, en complément de ceux existant (introduction à la maîtrise d'œuvre, aux métiers de la maîtrise d'ouvrage, urbaine et immobilière, aux pratiques de l'urbanisme ... et à la recherche en architecture, notamment...).

En conclusion,

La recommandation la plus marquante du Hcéres encourage l'ENSAB à mieux affirmer son identité et à promouvoir une image signifiante, lisible au plan régional, national, voire international.

Sans être aussi clairement exprimée, cette préoccupation essentielle était perceptible dans les débats qui ont prévalu à la formalisation du rapport d'auto évaluation et plus tard encore, lors des nombreux échanges dans les groupes d'enseignants qui refondaient le programme pédagogique.

L'auto évaluation de l'ENSAB débouchait sur deux questions :

- Quelle ENSA pour la Bretagne ?
- Comment former un architecte pour les quarante prochaines années ?

En complément de la stratégie de développement de l'établissement qui sera adoptée dans la continuité de la démarche d'évaluation qui s'achève avec le rapport du Hcéres, la nouvelle identité de l'ENSAB résultera aussi du renouvellement de la moitié de son corps enseignant entre 2019 et 2022 et du nouveau programme pédagogique qui sera mis en œuvre à compter de septembre 2022.

L'intégration de l'ENSAB en qualité de partenaire associé de l'UniR, aux côtés des deux universités et de 7 grandes écoles, est acquise sur le principe. Elle permettra à l'ENSAB de trouver de nouvelles trajectoires de développement, tout en gardant son autonomie et en affirmant son identité propre.

Enfin, le financement annoncé d'une première phase d'études, par l'Etat et les collectivités partenaires, de l'extension des locaux que le comité d'experts juge indispensable, donne aussi de nouvelles perspectives à dix ans d'une pérennisation et d'un nouveau développement de l'ENSAB sur son site rennais actuel.

Le Président et les membres du Conseil d'Administration, le Président et les membres du Conseil Pédagogique et Scientifique de l'ENSAB se joignent à moi pour adresser aux experts du Hcéres, nos remerciements pour l'attention bienveillante qu'ils ont bien voulu porter à l'ENSAB et pour la richesse de leurs recommandations, dont certaines sont immédiatement mises en œuvre.

Le directeur

Didier BRIAND

Comité d'évaluation

Le comité d'évaluation⁸⁸ était présidé par :

Mme Nada CHBAT, architecte, paysagiste et professeur à l'Université libanaise. Docteure en sciences et architecture du paysage.

Ont participé à cette évaluation :

- M. Philippe DUFIEUX, professeur d'histoire et cultures architecturales à l'École nationale supérieure d'architecture de Lyon et responsable du réseau Architecture, patrimoine et création.
- M. Emmanuel DUFRASNES, professeur en sciences et techniques pour l'architecture, vice-président du conseil pédagogique et scientifique et président de la commission de la recherche à l'École nationale supérieure d'architecture de Strasbourg ;
- Mme Dimitra GAKI, directrice générale déléguée, Patrimoine immobilier, Logistique, Environnement, Prévention, Sécurité, à l'Université de Paris ;
- M. Samuel MECKLENBURG, étudiant du diplôme national supérieur d'expression plastique (DNSEP) design d'espace à l'École nationale supérieure des beaux-arts de Lyon et représentant étudiant au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche artistiques et culturels (CNESRAC).
- Mme Nathalie VINCENT, directrice générale des services à l'Université Paul-Valéry Montpellier 3.

Représentaient le Hcéres :

- Pour le département d'évaluation des établissements : Mme Nicole RASCLE, conseillère scientifique, et Mme Sarah VALLÉE, chargée de projet.
- Pour le département d'évaluation des formations : M. Emmanuel MAHÉ, conseiller scientifique et Mme Maud QUEREYRON, chargée de projet.

L'évaluation porte sur l'état de l'établissement au moment où les expertises ont été réalisées.

⁸⁸ On trouvera les CV des experts en se reportant à la Liste des experts ayant participé à une évaluation par le Hcéres à l'adresse URL <https://www.hceres.fr/fr/liste-des-experts-ayant-participe-une-evaluation>.

Les rapports d'évaluation du Hcéres
sont consultables en ligne : www.hceres.fr

Évaluation des coordinations territoriales
Évaluation des établissements
Évaluation de la recherche
Évaluation des écoles doctorales
Évaluation des formations
Évaluation et accréditation internationales



2 rue Albert Einstein
75013 Paris, France
T. 33 (0)1 55 55 60 10

hceres.fr

[@Hceres_](https://twitter.com/Hceres_)

[Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)